



RAPPORT

Concertation « Projet de territoire » & « Projet d'Aménagement Stratégique » Mars 2024 - janvier 2025

Présentation de la démarche et des
modalités de capitalisation des apports



Table des matières

Une concertation totalement intégrée et en itération permanente.....	4
Partie 1 : La démarche SCoT-AEC PLUi	6
Contexte	6
Les grands objectifs de la démarche SCoT-AEC PLUi	6
Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050.....	7
L'élaboration du projet de territoire et du Projet d'Aménagement Stratégique	8
Partie 2 : La concertation sur le projet de territoire Rouen Métropole 2050 et sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC	10
Les objectifs	10
A qui s'adresse la concertation ? De quelle manière ?.....	10
Les étapes et le calendrier de la concertation	11
Une méthode intégrative des instances de concertation	12
Les rendez-vous de la concertation.....	14
• Les ateliers du CCCAT	14
• Le Registre de la concertation au stade du PAS	15
• Les rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050	16
• Les réunions publiques participatives	18
• Les ateliers jeunesse.....	20
• Un atelier avec un public en situation de handicap.....	21
• La Convention citoyenne.....	21
• L'Assemblée des communes (ADC)	22
La communication au service de la concertation projet de territoire et Projet d'Aménagement Stratégique	24
Partie 3 : Synthèse des échanges sur le projet de territoire avec les citoyens.....	27
Aménagement du territoire	27
• Mobilités / Déplacements	27
• Services / Commerces / Equipements / Loisirs.....	29
• Habitat / Logement	30
Biodiversité et espaces naturels.....	31
• La Seine	31
• Risques d'inondation	32
• Protection du patrimoine environnemental.....	33
• Nature en ville	34
• Déchets / Recyclage	34
Modèle économique	34
• Autonomie locale	35

• Alimentation / Agriculture.....	35
• Réindustrialisation / Diversification vers le tertiaire.....	36
• Attractivité du territoire	37
• Innovation	38
• Respect de l'environnement	38
Transition énergétique	38
• Energies renouvelables	38
• Rénovation énergétique.....	40
Démarche de projet	40
• Education et sensibilisation	40
• Le devoir des élus	41
• Participation citoyenne	41
Les enseignements de la concertation sur le projet de territoire	43
Partie 4 : Synthèse des échanges sur le Projet d'Aménagement Stratégique avec les citoyens	45
Axe 1 : Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique	45
1.1 Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone	45
1.2 Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement.....	45
1.3 Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures	46
1.4 Intégrer les risques pour être plus résilients	47
Axe 2 : Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations	48
2.1 Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité.....	48
2.2. Aller vers plus d'autonomie	49
2.3. Aller vers plus de coopérations.....	50
2.4. FOCUS : Aller vers plus de nouveaux équilibres : La Seine, un bien commun en partage.....	51
Axe 3 : Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement.....	52
3.1 Une Métropole solidaire	52
3.2 Une Métropole accueillante.....	53
3.3 Une Métropole rayonnante.....	53
Les enseignements de la concertation sur le Projet d'Aménagement Stratégique	54

Une concertation totalement intégrée et en itération permanente

Le présent document a pour objet de présenter la concertation menée tout au long de la définition du projet de territoire et de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ainsi que de rendre compte des résultats de cette concertation, c'est-à-dire comment la concertation a alimenté, a été prise en compte dans le projet de territoire et dans le PAS.

La concertation menée par la Métropole Rouen Normandie pour l'élaboration de son projet de territoire et la mise au point du PAS qui en découle se distingue par son intégration totale au processus d'élaboration de ces deux documents.

En effet, classiquement, il est nécessaire de rendre compte du dispositif de concertation mis en place, des résultats obtenus et enfin de mettre en exergue ce qui a été amendé dans le projet au regard de la concertation, ce projet ayant par ailleurs sa propre logique politique et technique.

Toutefois, une telle distinction n'est pas pertinente pour le projet de territoire métropolitain. En effet, ce dernier est le fruit même de la concertation, qui a accompagné chaque étape de sa définition. Le projet a ainsi été construit dans un processus itératif permanent, où concertation et élaboration du projet se sont nourries mutuellement.

La concertation et le projet sont consubstantiels, l'un découle de l'autre et vice versa. Ils forment un tout indissociable, la concertation ayant constituée tant un cadrage amont, qu'un outil de mesure, de choix, d'arbitrage et aussi de production du projet, de définition des contenus.

Cette itération a pris deux formes :

1. Un ajustement permanent des contenus du projet en fonction des orientations issues de la concertation.
2. Un dialogue entre les différentes instances mises en place, permettant soit de valider les orientations initiales, soit de les infléchir, soit encore de les enrichir.

Ce document présente donc ce processus en détail et expose, étape par étape, comment la concertation avec les différentes instances a interagi avec la définition du projet, lequel en constitue in fine le résultat direct.

Il se présentera en 4 parties :

- Une première partie rappelant le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du projet de territoire et du PAS, les enjeux de cette élaboration, la méthodologie retenue pour appréhender l'ensemble de ses dimensions et des thématiques concernées (approche prospective, scénarios prospectifs, choix d'un scénario cible). En effet c'est parce qu'il est question du devenir de la Métropole, de comment on veut vivre en 2050 sur le territoire de la Métropole, que le choix de la prospective était pertinent et que ce choix permettait d'associer, de mobiliser largement sur des sujets qui nous concernent toutes et tous. Par ce choix méthodologique, la Métropole posait le premier acte fondateur de la concertation : la co-construction du projet.
- Une deuxième partie présentant le dispositif de concertation, les instances et publics concertés pour une concertation à 360°, le calendrier de la concertation, les outils de l'information-communication pour une concertation effective et rappelant le choix de l'intelligence collective.

- Une troisième partie présentant les modalités de déroulement de mise en œuvre de la concertation permettant de mettre en exergue les apports au fil de l'eau et en itération à la définition du projet.
- Enfin une quatrième partie qui met plus spécifiquement en exergue comment les débats, orientations, sujets évoqués et débattus lors de la concertation ont orienté et contribué aux 3 grands axes fondateurs du PAS.

une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050. Face à l'urgence climatique et écologique, la Métropole a fait le choix de renforcer son engagement à emmener le territoire vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, de préserver les sols, la biodiversité et d'adapter le territoire au changement climatique. Ces objectifs impliquent de repenser radicalement les modes de vie, les habitudes de consommation et de déplacement, le rapport au territoire et à ses ressources, et la manière dont l'aménagement est collectivement pensé.

Ainsi deux questions sont au cœur de la concertation et des réflexions engagées par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire le SCoT-AEC et le PLUi :

- Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ?
- Comment vivrons-nous en 2050 ?

Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050

Le projet Rouen Métropole 2050 se décompose en plusieurs phases :

- Etude préalable (débutées en décembre 2022).
- **Phase 1 (fin 2023 à mars 2024)** : Elaboration du diagnostic partagé pour le SCoT-AEC et le PLUi.
- **Phase 2 (mars à septembre 2024)** : Elaboration du projet de territoire (démarche permettant à la Métropole de définir sa vision de l'avenir de son territoire).
- **Phase 3 (septembre 2024 à décembre 2025)** : Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) composant le SCoT et d'un plan d'actions AEC.
- **Phase 4 (septembre 2025 à décembre 2026)** : Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des pièces réglementaires et des orientations d'aménagement et de programmation du PLUi.
- **Phase 5 (Courant 2026 et 2027)** : Enquêtes publiques de l'élaboration SCoT-AEC et puis de la révision du PLUi.

Ce calendrier a été défini par la loi climat résilience ; cela signifie que les documents de planification doivent intégrer les objectifs liés au zéro artificialisation nette à l'échéance de fin 2026 pour le SCoT et l'échéance de fin 2027 pour le PLUi.



Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050

L'élaboration du projet de territoire et du Projet d'Aménagement Stratégique

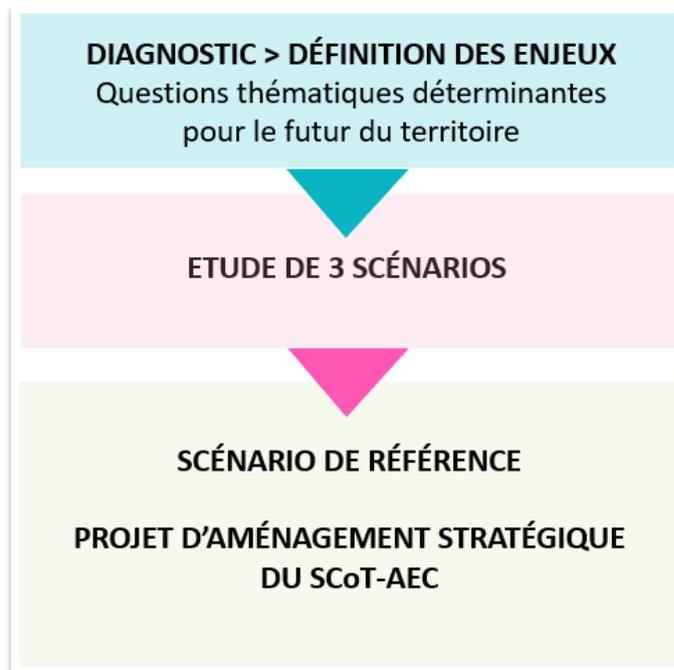
A partir des enjeux identifiés pendant la phase de diagnostic, la Métropole Rouen Normandie devait élaborer son projet de territoire. Pour ce faire, **cinq questions stratégiques** pour le futur du territoire ont été précisées en avril 2024. Ces questions stratégiques concernaient les variables qui ont été jugées déterminantes pour des futurs possibles du territoire :

- La Métropole en 2050 : comment y vivre ?
- Les ressources : comment les ménager ?
- La Seine : quel(s) avenir(s) pour elle ?
- Organisation du territoire : quels équilibres ?
- Les territoires de la Métropole : quelle(s) coopération(s) ?
- Neutralité carbone : comment l'atteindre ?

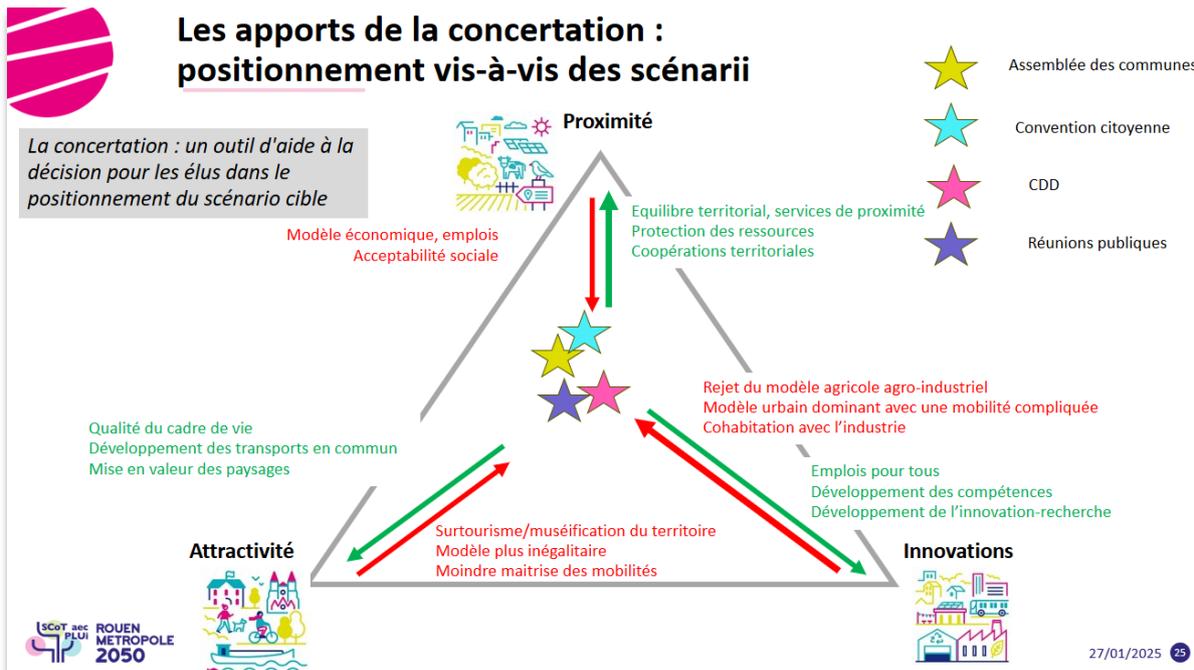
En réponse à ces questions, la Métropole Rouen Normandie a construit en mai 2024 trois scénarios, c'est-à-dire trois chemins possibles que la Métropole pourrait emprunter pour atteindre la transition sociale et écologique.

- Scénario 1 : La Métropole des proximités
- Scénario 2 : La Métropole de l'attractivité
- Scénario 3 : La Métropole des innovations

A l'issue d'un processus de concertation, auprès du grand public, du Comité de Développement Durable, des positions de la convention citoyenne et des travaux de l'Assemblée des Communes un seul de ces scénarios a été retenu et validé par les élus de la Métropole Rouen Normandie afin d'être approfondi : « **la Métropole des proximités** ».



La méthodologie d'élaboration du projet de territoire et du projet d'aménagement stratégique



Le scénario de référence a guidé la rédaction en septembre 2024 - janvier 2025 du projet d'aménagement stratégique (PAS) qui compose le SCoT. Le PAS est un document qui découle du projet de territoire et qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans.

Partie 2 : La concertation sur le projet de territoire Rouen Métropole 2050 et sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC

Les objectifs

L'élaboration du SCoT-AEC PLUi a été l'occasion de poser aux habitants de la Métropole toutes les questions sur la vie et l'organisation des activités et des ressources sur le territoire (se nourrir, se loger, travailler, se déplacer, se ressourcer) ainsi que sur l'évolution envisagée entre aujourd'hui et 2050. Elle a aussi permis de présenter des dilemmes pour obtenir les points de vue citoyens et de mettre en débat les grandes questions stratégiques, les trois scénarios de la Métropole Rouen Normandie en 2050 et le PAS présentés plus haut.

La Collectivité a donc déployé plusieurs dispositifs de concertation publique et de participation citoyenne afin de :

- **Partager, dialoguer avec les habitants, les associations et toutes les personnes concernées du territoire** afin de dresser un diagnostic partagé sur l'ensemble des 71 communes qui constituent la Métropole Rouen Normandie ;
- **Sensibiliser la population aux enjeux du territoire**, notamment en termes de transition social-écologique et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- **Favoriser la mobilisation et la participation du public** pour alimenter la réflexion, enrichir le projet et s'approprié au mieux le projet ;
- **Recueillir et construire des propositions avec la population** sur des domaines comme l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, les équipements, le développement économique, le commerce, l'agriculture, les énergies, l'environnement, les espaces naturels....
- **Mobiliser le territoire autour d'un projet ambitieux** en matière de transition social-écologique et de résilience, en lien avec toutes les thématiques précédemment citées ;
- **Réaliser le SCoT-AEC/PLUi en concertation avec tous les acteurs du territoire** (institutionnels, économiques, associatifs, ainsi que les habitants) ;
- **Pour les citoyens, identifier les évolutions comportementales à opérer** afin d'atteindre les objectifs fixés.

La concertation a permis d'alimenter la démarche (le diagnostic, le projet de territoire, les documents de planification et plan d'actions) **en apportant des informations issues des publics** (leur expertise du territoire, leur vision, leurs priorités, leurs idées), **en recueillant des réactions de la part des publics sur des grands dilemmes et sur les pistes développées par les élus et les équipes techniques** (orientations, scénarios, traductions règlementaires et territoriales des orientations).

A qui s'adresse la concertation ? De quelle manière ?

La concertation sur le projet de territoire concerne toutes les forces vives du territoire. Par différents moyens, durant toutes les phases du Projet Rouen Métropole 2050, les modalités suivantes sont déployées :

- **La collaboration avec les Collectivités** (les élus métropolitains, les élus référents des communes, les conseillers municipaux, les agents métropolitains et les communes). Les collectivités coconstruisent le projet et sont mobilisées à travers **le Conseil Métropolitain des Maires, les Conseils**

municipaux, des ateliers de travail, des réunions publiques participatives dans les territoires, des séminaires et la mise en place d'une Assemblée des communes se réunissant mensuellement.

- **L'association et la consultation des acteurs du territoire** (les acteurs économiques métropolitains et locaux, les associations (métropolitaines, locales), le monde éducatif et culturel, les acteurs institutionnels (dont les Personnalités Publiques Associées - PPA) et les grands partenaires. Ceux-ci apportent leurs expertises **via de la production de données et l'animation d'ateliers de travail**. Ils peuvent apporter des avis et sont consultés dans le cadre d'Assemblée des acteurs se réunissant 3 fois par an environ.

Le comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT) du Conseil de développement durable (CDD) contribue étroitement à ce projet lors d'ateliers thématiques et de séances de travail aux différentes étapes du projet. Le comité d'évaluation de la transition sociale et écologique (CETSE) a également contribué à des ateliers portant sur le volet Air Energie Climat.

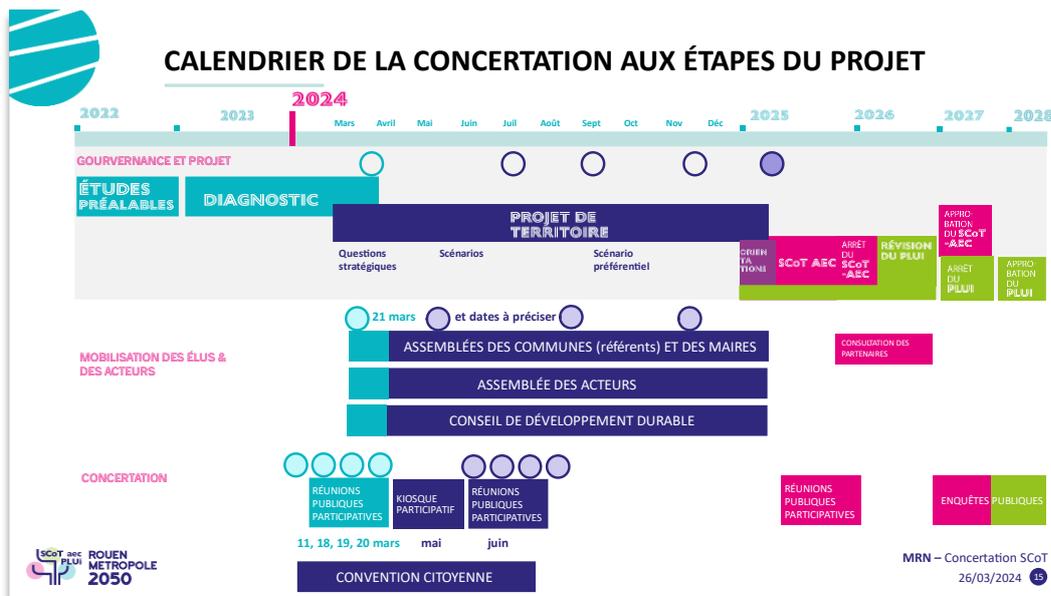
- **Concertation du grand public (les habitants, les usagers de la Métropole)**. Le grand public est invité à s'informer, se sensibiliser, se mobiliser. Il contribue au projet lors des réunions publiques participatives, des rencontres de proximité, en ateliers, sur le site internet de la Métropole et sur la plateforme jeparticipe en répondant à des questionnaires.

- **Une Convention citoyenne des Transitions de la Métropole a également été mise en place**. 80 citoyen.nes ont participé activement à l'élaboration d'une vision commune du territoire en 2050. Ils ont rédigé un rapport final, issu de leurs travaux, adopté par 96% des membres (leurs travaux se sont déroulés de septembre 2023 à juin 2024).

A la suite des travaux de la Convention citoyenne, la Métropole Rouen Normandie a mis en place **un Comité de suivi citoyen de la Convention**. Celui-ci a pour objectif de suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT-AEC et de la révision du PLUi, au regard des propositions de la Convention. Il est constitué de 53 citoyens, dont plusieurs membres de la Convention citoyenne et de nouveaux citoyens volontaires.

Les étapes et le calendrier de la concertation

Toutes les étapes du projet Rouen Métropole 2050 donnent lieu à une phase de concertation. La phase d'élaboration du projet de territoire décrite précédemment a ainsi donné lieu à une phase de concertation qui a porté sur les questions stratégiques pour le futur du territoire, sur les trois scénarios pour la Métropole Rouen Normandie en 2050 et sur le scénario de référence retenu « la Métropole des proximités ». De même, la rédaction du PAS a donné lieu à une phase de concertation.

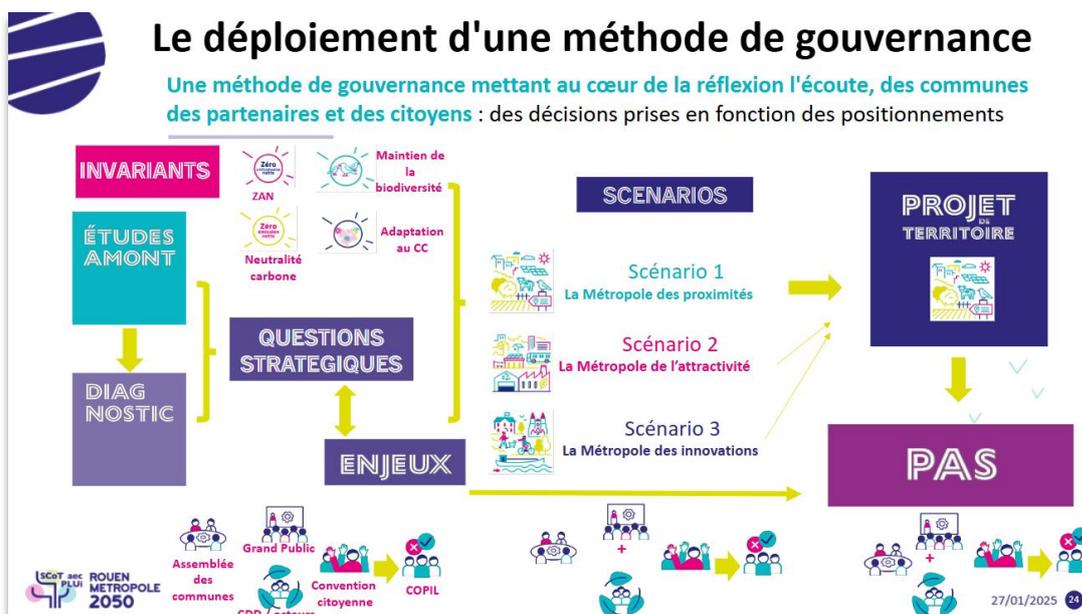


Le calendrier de la concertation sur le projet Rouen Métropole 2050

Une méthode intégrative des instances de concertation

La Métropole Rouen Normandie a fait le pari de l’intelligence collective en instaurant dès le début de la procédure d’élaboration du SCoT-AEC et de la révision du PLUi, des espaces de dialogue permettant de faire participer activement les acteurs, les experts et les citoyens. Ils ont été invités à participer en continu à la fabrique du projet, aux côtés des élus et des services.

Dans le cadre du projet Rouen Métropole 2050 (élaboration du SCoT-AEC et révision du PLUi), la Métropole Rouen Normandie a ainsi mobilisé l’Assemblée des Communes (ADC) pour associer les élus à cette démarche. En parallèle, le comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT) du Conseil de développement durable (CDD), la Convention citoyenne de la Métropole et son Comité de suivi et le grand public sont également associés à toutes les phases de la démarche SCoT-AEC PLUi.



Les étapes d'élaboration du projet de territoire ont été les suivantes :

- Définition des enjeux
- Etude de trois scénarios
- Approfondissement du scénario de référence
- Ecriture du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT
- Déclinaison dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

La définition des enjeux a été travaillée sur la base des « questions stratégiques » présentées lors du dispositif « aller vers » en mai juin 2024, lors des réunions publiques de mai 2024.

Pour poursuivre ce travail, le choix a été fait de s'inscrire dans une démarche prospective en imaginant différents futurs possibles pour la Métropole à l'horizon 2050 volontairement contrastés pour susciter le débat et ouvrir le champ des possibles.

Les futurs possibles sont la résultante du travail réalisé sur les questions stratégiques définies au COPIL SCOT-AEC du 25 mars 2024, qui visait à identifier la sensibilité et l'adhésion des élus (métropolitain et communaux) mais aussi de la société civile (Convention citoyenne, CDD Assemblée des Acteurs) sur différentes variables déterminantes pour le fonctionnement du système territorial (la notion d'attractivité, la place des ressources et de l'environnement, la place de la Seine, la place pour les fonctions productives et leur nature, l'organisation du territoire (équilibre, équité, solidarité, mobilité, mode de vie).

Les réponses apportées et le matériau recueilli lors de ces consultations ont permis de dessiner trois stratégies territoriales correspondant à trois chemins de transition associés reposant sur trois postures différenciées.

Pour mieux illustrer et donner à voir ces futurs possibles, les scénarii ont été déclinés sur 5 grands items, qui doivent être traités dans le cadre des documents de planification et plus précisément dans le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT-AEC ainsi que dans le plan d'action du volet AEC et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

- Le modèle de développement économique-agricole-touristique,
- L'organisation territoriale résultante,
- L'organisation des mobilités induites,
- Les fonctions et le rôle de la Seine,
- Le niveau, la nature du ménagement des ressources.

Au-delà du détour par la technique du « récit », l'objectif du recours aux scénarii prospectifs est avant tout d'identifier l'adhésion (et les freins) aux partis pris en amont sur lesquels reposent chacun des scénarii :

- La nature du changement et sa compatibilité avec une stratégie de développement territorial,
- L'intensité du changement,
- Les leviers de changement à mobiliser prioritairement pour inscrire le territoire dans une trajectoire de Transition Sociale Ecologique.

Sur la base du scénario retenu, des approfondissements ont ensuite été travaillés pour apporter des réponses aux points de faiblesse, d'alerte ou de non-adhésion, sans toutefois remettre en cause les trois principes socles du scénario tels que décrits-ci-dessus.

Le travail en Assemblée des Communes du 24 juin 2024 a visé à recueillir la sensibilité des élus communaux sur chacun des trois scénarios, pour en évaluer l'acceptabilité et, par échanges et débat, de voir si une convergence pouvait émerger en faveur d'une posture.

Les rendez-vous de la concertation

Les rendez-vous de la concertation sont pleinement intégrés à la méthode de constitution des différents documents de planification. La concertation autour de « Rouen Métropole 2050 » repose sur des dispositifs variés et accessibles à tous, favorisant la co-construction et l'implication de tous habitants et les acteurs.

Plusieurs événements ont été organisés à destination de différents publics.

- **Les ateliers du CCCAT**

Atelier 1 sur les questions stratégiques du projet de territoire - 18 avril 2024

19 membres du CCCAT ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Présenter les éléments de diagnostic et les questions stratégiques sur le projet de territoire.
- Se positionner face aux questions stratégiques qui se posent à la Métropole Rouen Normandie.
- Prioriser l'importance des questions stratégiques.

Atelier 2 sur les scénarios du projet de territoire – 20 juin 2024

21 membres du CCCAT étaient présents.

Objectifs :

- Présenter le cadre de réflexion des scénarios et mettre en lumière les impacts des trajectoires possibles vers Rouen Métropole 2050.
- Mettre en débat le projet Rouen Métropole 2050 à travers l'analyse de trajectoires prospectives construites par l'Assistance à maîtrise d'ouvrage du projet.

Atelier 3 sur le scénario de référence - 03 octobre 2024

19 membres du CCCAT ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Présenter le scénario de référence vers Rouen Métropole 2050.
- Mettre en débat la trame du projet d'aménagement stratégique (PAS) et enrichir les grands axes stratégiques qui se dégagent.

À la suite de cette réunion de présentation des premières orientations du PAS, le CCCAT a rédigé une **contribution sur le PAS** remise fin octobre à la Métropole. Beaucoup de sujets évoqués dans le cadre de cette contribution concernaient le PAS, mais également le DOO ou le volet AEC et le PLUi. Sont repris ci-dessous les points impactant le PAS. (Les documents tels que le DOO ou le volet AEC ou le PLUi feront l'objet de bilans ultérieurs).

Cette contribution soulignait la nécessité de renforcer les mesures de sobriété foncière :

- Préserver les terres les plus qualitatives ;
 - Appliquer le zéro artificialisation brute (ZAB) = Aucune consommation foncière sauf intérêt général et concerté ;
 - Retour des zones 2AU en zones Agricoles et Naturelles (Autoriser uniquement les projets sur les friches et zones déjà urbanisées) ;
 - Déploiement des énergies renouvelables : interdire sur la terre agricole.
- > Le dernier chapitre de ce rapport évoque la manière dont ces sujets ont été traités dans le PAS à la suite des arbitrages en COPIL en décembre 2024.

Sur les sujets de la renaturation et de l'artificialisation, la contribution du CDD évoque notamment les sujets suivants qui ont fait l'objet d'un renforcement dans le PAS.

- Renaturation indispensable : recréer des écosystèmes profitables à l'ensemble des vivants ;
- Réfléchir à un urbanisme végétal créateur d'espaces sécurisants, nourriciers et de bien-être.

Sur le thème de la cohérence de l'urbanisme et du transport ont été évoqués les sujets suivants qui ont fait l'objet de précisions dans la deuxième version du PAS :

- La Mixité Fonctionnelle : Réduire la demande de déplacement : utiliser le schéma de la ville du quart d'heure et des réseaux de transport en commun ;
- La Mixité Sociale ;
- Un Meilleur Partage de l'espace public : Réduire la place de l'automobile au profit des piétons, de l'amélioration de l'accessibilité en ville pour les Personnes à Mobilité Réduites, les personnes âgées et jeunes enfants, des vélos et de la végétalisation ;
- Les complémentarités urbain/rural.

Sur le thème de l'association des habitants, la demande de « Favoriser l'acceptation des mesures et renforcer la pédagogie environnementale » a été introduite dans le PAS.

Atelier 4 sur le PAS - le 14 novembre 2024 Lors de l'assemblée des communes, les membres du CDD étaient conviés afin de présenter leur contribution sur le Projet d'Aménagement Stratégique 6 membres du CDD ont participé à cette réunion avec les membres de l'Assemblée des Communes.

Objectifs :

- Recueillir des réactions et des analyses sur l'ébauche du PAS en cours d'élaboration.
- Compléter le travail préalable sur le scénario de référence et ses valeurs avec de nouvelles propositions sur la trame du PAS.

• **Le Registre de la concertation au stade du PAS**

Une contribution de 53 pages de l'association Effet de Serre toi-même a été portée au registre de la concertation. Elle évoque les questions suivantes :

- La modification du périmètre du SCoT (étendu au bassin de vie Austreberthe) ;
- L'optimisation du foncier et de sobriété foncière ;
- Le renforcement du rôle des corps intermédiaires et de la consultation citoyenne ;
- Le renforcement des mesures d'atténuation : arrêt de la monofonctionnalité urbanistique (demande de mixité fonctionnelle) ;
- Demande de moratoire des zones naturelles (remise en cause de la zone du Petit Clos à Cléon / refus de l'A133 et A134) ;

Les déplacements et le cadre de vie ;

- Demande de mobilité durable renforcée notamment pistes cyclables (cohérence urbanisme et déplacement) ;
- Demande de parkings de délestages (demande de création de foncier supplémentaire) et lignes TC structurantes ;
- Demande d'utilisation de la Seine comme axe structurant de déplacements (solution de bateau bus solaire) connecté à des parkings de délestages à l'Est de la partie agglomérée) ;
- Partage de l'espace public et fermeture de l'accès aux automobiles dans le "carré magique" du centre-ville ;
- Revégétalisation ; agrandissement du square Verdrel sur la rue Lecanuet et rue Jeanne d'Arc, création d'espaces verts rue de la place de Haute vieille Tour et place du 39e d'infanterie ;
- Création de radiales étoilées actives vers St Etienne, Grand Quevilly ;
- Création de trame verte entre la gare rive droite et le musée des beaux-arts et rue de Crosne à Rouen jalonnée de statues participatives.

Les mesures d'adaptation :

- Stopper l'artificialisation des sols ;
- Restaurer les zones d'extension des crues ;
- Proposition de déménagement des zones industrielles.

Sur l'alimentation :

- Proposition d'approvisionnement en circuits courts et bio (dans un périmètre de 20 km installer des agriculteurs) ;
- Mise en place de boutiques de producteurs et d'une "carte légumes" dans les boutiques de producteurs ;
- Nécessité de gestion des ilots de chaleurs et de zones de bruit ;
- L'éco-vallée des deux rivières : proposition de réalisation d'un espace constitué autour des espaces naturels.

• **Les rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050**

Dix-neuf rencontres dans l'espace public se sont tenues. 920 contributions, des échanges avec plus d'un millier de personnes.

Objectifs :

- Présenter largement la démarche Rouen Métropole 2050, notamment la phase de projet de territoire.
- Informer pédagogiquement sur l'avenir du territoire et sur les changements de comportements possibles liés au changement climatique.
- Donner la parole aux personnes éloignées du débat qui ne viennent pas aux réunions publiques.
- Permettre aux personnes rencontrées de contribuer directement au projet de territoire de diverses manières : en les faisant s'exprimer sur les 5 questions stratégiques et thématiques abordées dans le projet de territoire, en leur faisant tirer au sort des thèmes liés au projet de territoire pour exprimer leurs avis, en distribuant des dépliants qui expliquent la démarche et renvoient vers un questionnaire en ligne.
- Inviter les personnes rencontrées à participer aux réunions publiques sur le projet de territoire.

Le calendrier des rencontres dans l'espace public :

- Avenue Pasteur - Rouen : Mercredi 15 mai (après-midi). *Grand public.*
- Franqueville-Saint-Pierre - Parking du Super U : Jeudi 16 mai (matin). *Grand public.*
- Rouen - Festival Graines de Jardin : Samedi 18 mai (matin). *Grand public.*
- Sotteville-lès-Rouen - VivaCité : Samedi 18 mai (après-midi). *Grand public.*
- Mont-Saint-Aignan - marché place Colbert : Mercredi 22 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- Malaunay – Parc Georges Pellerin : Mercredi 22 mai (après-midi). *Grand public.*
- Place Saint-Sever – Rouen - Chalet de la Métropole : Jeudi 23 mai (matin). *Grand public.*
- Isneauville (place du marché) : Vendredi 24 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- La Bouille - Marché au niveau du bac : Vendredi 24 mai (après-midi de 16h 20h). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Base de loisirs Le Mesnil sous Jumièges : Mercredi 29 mai (après-midi). *Rencontre avec les enfants.*
- Marché d'Elbeuf : Jeudi 30 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*

- Marché de Duclair : Mardi 4 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Commune du Trait : Mardi 4 juin (après-midi). *Grand public.*
- Marché de Sotteville : Jeudi 6 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Lycée Val de Seine Grand-Quevilly : Jeudi 6 juin (après-midi). *Rencontre avec les lycéens.*
- Marché Saint-Étienne-du-Rouvray (Rue du Madrillet) : Mercredi 12 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Base de loisirs de Bédanne - Tourville-La-Rivière : Mercredi 12 juin (après-midi). *Rencontre avec les enfants.*
- Marché Châtelet - Rouen : Jeudi 13 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Parvis de l'hôtel de ville - Darnétal : Jeudi 13 juin (après-midi). *Grand public.*



Le kiosque mobile était habillé sur ses quatre faces par des panneaux explicatifs détaillant ce qu'est un SCoT-AEC et un PLUi, d'une cartographie présentant les grands enjeux du territoire, et d'un visuel affichant les questions stratégiques déterminantes pour la définition du projet de territoire. Ce kiosque constituait ainsi le support d'une exposition itinérante sur l'ensemble du territoire.

Les panneaux d'exposition :

LES DÉFIS DE LA MÉTROPÔLE POUR 2050
Anticiper les risques et s'adapter au changement climatique

1 La Métropole en 2050 : comment y vivre ?
Plus de maisons neuves et espaces communs. Nouveaux formes d'habitat et d'industrie. Un territoire qui change et évolue en deux décennies de vie.

2 Les ressources : comment les ménager ?
Maîtriser les besoins des activités. Créer une énergie en forme de nos ressources pour, avec l'eau, le vent, le soleil.

3 La Seine : quel(s) avenir(s) pour elle ?
Bâtir une ville à développer dans les zones de Seine par ses habitants.

4 Organisation du territoire : quels équilibres ?
Localisation des pôles frontaliers et d'habitat. Conscience en amont, plus en amont et moins en amont. Travailler des zones d'habitat avec conscience sur les autres territoires.

5 Les territoires de la Métropole : quelle coopération ?
Bâtir un territoire de qualité, services, habitat. Travailler à toutes les échelles : communes, régions, agglomérations.

6 Neutralité carbone : comment l'atteindre ?
Meilleure efficacité énergétique. Favoriser la sobriété : réduire nos consommations d'énergie. Recyclage des déchets : privilégier par exemple les matériaux.

ROUEN MÉTROPÔLE 2050
ENSEMBLE, RELEVONS LES DÉFIS DU FUTUR

UN PROJET 3 EN 1
La démarche de transformation du territoire Rouen Métropole 2050 se traduit par l'élaboration et la révision de 3 documents réglementaires: le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial), le **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial - ou AEC) et le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le SCoT : kesaco ?
Définit un développement équilibré du territoire à long terme (activités, habitat, mobilité, transports, énergie, etc.) et les éléments du paysage et de l'environnement à protéger et valoriser.

Quid du PCAET ?
Il contribue à lutter contre le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets, par un plan d'actions qui vise à améliorer la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il agit pour favoriser la biodiversité et améliorer la santé publique.

Et le PLUi ?
Détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, en encadrant les possibilités constructives, et en veillant à la préservation des éléments de paysage et de l'environnement sur le territoire, afin de rendre sa cohérence ses différents enjeux.

PARTICIPEZ !
Participer à la construction du projet Rouen Métropole 2050, c'est l'occasion pour tout un chacun de se questionner sur la vie, l'organisation des activités, les ressources de notre territoire. Conscient des enjeux à horizon 2050, vous aurez surtout l'opportunité de proposer votre vision pour le futur.

Site de registre numérique
Balades urbaines dans le territoire
Kiosque 2050 à retrouver sur 18 lieux de mai à juin

OUVERTES À TOUS
4 réunions publiques participatives
Mulleries - Mairie (6h - 8h30 à 11h)
Sotteville-du-Rouvray - Salle Andréa Croizat (8h30 - 10h30 à 12h)
L'Éclair - Salle François (11h30 - 13h30 à 15h)
Rouen - Salle des Fêtes La Grilloiserie (13h30 - 16h30 à 18h)

Questionnaires en ligne sur Je Participe
SCANNEZ ET PARTICIPEZ!



En plus d’avoir été communiqué lors des rencontres dans l’espace public, le questionnaire sur le projet de territoire a été mis en ligne du 15 mai au 14 juillet 2024 sur "Je participe", plateforme de la Métropole Rouen Normandie dédiée à la participation citoyenne. L’objectif de ce questionnaire était de connaître les attentes de la population en termes de transition, ce thème étant au cœur du Projet de Territoire Rouen Métropole 2050.

284 questionnaires ont été complétés pendant les deux mois d’enquête.



Format papier du questionnaire

● **Les réunions publiques participatives**

4 réunions publiques sur le projet de territoire (juin 2024)

Objectifs :

- Initier le dialogue autour du projet Rouen Métropole 2050 dans tout le territoire.
- Associer largement les élus au lancement de la discussion autour du projet Rouen Métropole 2050 car ils en seront les signataires à l’issue.

- Partager les questions thématiques déterminantes pour le futur du territoire, les 3 scénarios contrastés pour le projet de territoire de la métropole et identifier les positions des habitants du territoire sur ces propositions.

Ces réunions étaient organisées comme suit :

- Présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire.
- Présentation des questions au cœur du projet de territoire.
- Présentation des trois scénarios du projet de territoire.
- Réflexion en sous-groupes sur les scénarios pour identifier les points d'intérêt et d'attention de chaque scénario.

Réunion publique n°1 à Malaunay – 04 juin 2024

18 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°2 à Sotteville-lès-Rouen – 07 juin 2024

14 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°3 à Malaunay – 11 juin 2024

15 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°4 à Boos – 13 juin 2024

24 participants étaient présents à la réunion.



Une réunion publique sur le PAS – le 30 janvier 2025

30 participants en présentiel et 326 vues en replay (*chiffre en date du 11 février 2025*).

Cette réunion publique, dédiée au PAS, a été organisée avant la présentation de ce document du SCoT-AEC en séance du Conseil métropolitain prévue fin mars 2025 afin de recueillir les dernières réactions des citoyens et des acteurs du territoire qui permettront d'enrichir le document final. La réunion publique proposait de s'appuyer sur les remarques du Comité de suivi de la Convention Citoyenne, soulignant les convergences et divergences entre le projet de PAS et la vision des citoyens de la Convention citoyenne. Elle était retransmise en direct via la chaîne YouTube de la Métropole.



La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Introduction de Djoudé Merabet, maire d'Elbeuf, Vice-président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'urbanisme.
- Présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire et de sa synthèse par Séverine Lemerrier, chargée de mission SCoT-AEC PLUi à la Métropole Rouen Normandie
- Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique par Franck Wehrle, du cabinet ATOPIA.
- Présentation de la synthèse du travail du Comité de suivi en réaction aux différents axes du PAS.
- Temps d'échanges avec le public.
- Clôture par Sylvie Nicq-Croizat, Vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la démocratie participative, de la co-construction citoyenne et de l'open data.

• Les ateliers jeunesse

Objectifs :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation du scénario de référence.
- Initier le dialogue autour du scénario de référence.
- Identifier les positions des jeunes du territoire sur cette proposition, en fonction d'une expertise d'usagers.

Atelier avec les étudiants de l'université de Rouen Normandie – 10 octobre 2024

26 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du projet Rouen Métropole 2050 et du scénario de référence.
- Premier temps de travail en sous-groupes sur la découverte du scénario de référence.
- Deuxième temps de travail en sous-groupes sur la mise en situation du récit. Les participants ont travaillé à partir de personnages fictifs auxquels ils devaient imaginer un emploi du temps d'une journée type en 2050, sous la forme d'un récit.



Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des enfants de 9 à 12 ans – 20 novembre 2024

11 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Brise-glace « tous en ligne ».
- Introduction sur la Métropole Rouen Normandie et le changement climatique.
- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Activité d'expression libre sur la Métropole Rouen Normandie en 2050 et mise en commun en plénière.

Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des collégiens – 20 novembre 2024

15 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Brise-glace pour mieux comprendre les usages des participants.
- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Temps de travail collaboratif sur le scénario de référence.
- Activité d'expression libre sur la Métropole Rouen Normandie en 2050 et mise en commun en séance plénière.

Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des jeunes de 16 à 25 ans – 20 novembre 2024

20 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du projet Rouen Métropole 2050.
- Temps de travail 1 : lecture en sous-groupes du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Temps de travail 2 : mise en situation dans la peau de personnages fictifs en 2050.
- Mise en commun et échanges en séance plénière.



• Un atelier avec un public en situation de handicap

Atelier avec le Pré de la Bataille (foyer médical) pour un public en situation de handicap – 26 novembre 2024

20 personnes ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation du scénario de référence.
- Initier le dialogue autour du scénario de référence.
- Identifier les positions des participants sur cette proposition, en fonction d'une expertise d'usagers.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités » et échanges avec les participants.
- Activité de dessin sur la base du scénario de référence et mise en commun.



• La Convention citoyenne

Session 1 – 14 et 15 octobre 2023

La première session a permis aux membres de la Convention citoyenne de s'approprier les enjeux du changement climatique et les scénarios de l'ADEME. Ils ont élaboré en sous-groupes une première ébauche de la vision de la Métropole Rouen Normandie en 2050.

Session 2 – 2 et 3 décembre 2023

La deuxième session a porté sur les dilemmes de l'aménagement du territoire. Les membres de la Convention citoyenne ont débattu sur les dilemmes « Se déplacer », « Habiter », « Organiser le territoire ». Ils ont formulé leur positionnement face à ces dilemmes et des recommandations pour y répondre.

Session 3 – 17 et 18 février 2024

La troisième session a porté sur les dilemmes « Risques et nature ». Les membres de la Convention citoyenne ont débattu sur trois dilemmes liés aux risques d'inondations, aux risques industriels et à la nature. Ils ont formulé leur positionnement face à ces dilemmes et des recommandations pour y répondre.

Session 4 – 13 et 14 avril 2024

La quatrième session a porté sur les dilemmes « attractivité », « consommation » et « énergie ». Les membres de la Convention citoyenne ont débattu sur ces trois dilemmes. Ils ont formulé leur positionnement face à ces dilemmes et des recommandations pour y répondre.

Session 5 – 8 et 9 juin 2024

A l'issue de 4 sessions de discussion sur la vision pour le territoire de 2050 et sur des grands dilemmes de l'aménagement du territoire, des risques, de la place de la nature, de l'attractivité du territoire et de la consommation d'énergie, une session s'est tenue pour mettre en cohérence et adopter collectivement la vision et des actions pour résoudre les grands dilemmes. Pendant cette session, les membres de la Convention citoyenne ont adopté par vote leur rapport final.

Des intersessions en visioconférence ont été organisées entre chaque session de la Convention citoyenne pour travailler sur la vision de la Métropole Rouen Normandie à horizon 2050. Celles-ci aidaient aussi à maintenir la cohérence entre toutes les membres de la Convention Citoyenne.

Le rapport de la Convention citoyenne a donné lieu à une présentation en Conseil communautaire de la Métropole Rouen Normandie le 30 septembre 2024 et à des engagements notamment à la mise en place d'un comité de suivi de la Convention citoyenne composé de 57 membres dont la moitié sont issus de la Convention citoyenne et l'autre moitié d'habitants ayant répondu favorablement à la demande de participation au Comité de suivi. Parmi les 111 personnes ayant répondu favorablement, un tirage au sort a été effectué afin de retenir 26 membres.

Les nouveaux membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne ont reçu une formation par les services de la Métropole Rouen Normandie le 12 novembre 2024 leur permettant d'acquérir quelques bases sur la procédure de Révision de SCoT-AEC et sur les travaux de la convention citoyenne.

Une rencontre du Comité de suivi de la Convention citoyenne – 16 novembre 2024

37 personnes ont participé à la rencontre.

Objectifs :

- Installer le Comité de suivi citoyen et rappeler son règlement (charte).
- Préciser l'objectif de ce comité, à savoir suivre la mise en œuvre des actions de la convention citoyenne et contribuer à la suite de la démarche Rouen Métropole 2050.
- Présenter le scénario de référence proposé par la Métropole Rouen Normandie.
- Faire réagir les citoyens sur le scénario de référence en écho à leur propre travail de la vision.
- Faire travailler le comité de suivi de la convention citoyenne sur les grandes orientations stratégiques du PAS.

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Présentation de la vision produite par la Convention citoyenne.
- Présentation du scénario de référence « la Métropole des proximités ».
- Temps de travail collaboratif sur le scénario de référence et restitution.
- Temps de travail collaboratif sur le PAS et restitution.



• **L'Assemblée des communes (ADC)**

Objectifs :

- Associer les élus référents à l'élaboration du projet de territoire car ils seront les signataires du projet à l'issue du processus (2 élus par commune et les techniciens sont invités à ces rencontres).
- Présenter le cadre de réflexion du projet de territoire et le mettre en débat.

Le calendrier des rencontres avec les communes :

ADC du 9 avril 2024 – Enjeux et projet de territoire (66 personnes présentes)

Atelier de travail permettant d'aborder les questions stratégiques préalable à la constitution des 3 scénarios du projet de territoire.

- Quelles singularités du territoire de la Métropole Rouen Normandie affirmer ?
- Quels choix d'aménagement et d'urbanisme pour ménager les ressources de la Métropole Rouen Normandie ?
- Quel rôle pour la Seine dans le territoire de la Métropole Rouen Normandie en 2050 et quel rapport au fleuve ?
- Quelle place pour les fonctions de production dans la ville et le territoire en 2050 ?
- Comment habiter en 2050 dans la Métropole Rouen Normandie
- Quelle organisation du territoire métropolitain pour 2050 ?

ADC du 27 mai 2024 – Restitution d'études préalables (53 personnes présentes)

- Présentation de la démarche de stratégie de développement économique
- Schéma directeur des énergies et gisement solaire
- Présentation du diagnostic de vulnérabilité
- Présentation de l'étude Ilots de Chaleur Urbain

ADC du 24 juin 2024 – Scénario projet de territoire (66 personnes présentes)

Echange sous forme d'atelier autour des 3 scénarios prospectifs et définition d'un positionnement préférentiel des participants sur la désirabilité de chaque scénario

SCENARIO 1 : La Métropole des proximités				
1 - Très désirable	5			9%
2 - Désirable	12			21%
3 - Désirable à adapter légèrement	26			46%
4 - Désirable mais à adapter de manière significative	11			20%
5 - Non désirable	1			2%
6 - A rejeter	1			2%
SCENARIO 2 : La Métropole de l'attractivité				
1 - Très désirable	2			4%
2 - Désirable	8			14%
3 - Désirable à adapter légèrement	14			25%
4 - Désirable mais à adapter de manière significative	26			46%
5 - Non désirable	5			9%
6 - A rejeter	1			2%
SCENARIO 3 : La Métropole des innovations				
1 - Très désirable	0			0%
2 - Désirable	0			0%
3 - Désirable à adapter légèrement	6			11%
4 - Désirable mais à adapter de manière significative	31			55%
5 - Non désirable	17			30%
6 - A rejeter	2			4%

ADC du 30 septembre 2024 – Scénario retenu et 1er axe du PAS (78 personnes présentes)

- Une présentation en plénière et des échanges sur le scénario de référence et la trame du PAS
- Des ateliers en sous-groupes réunissant des représentants de différents types de territoire pour réfléchir et contribuer sur chacun des sous-axes du PAS :
 - Quelle cohérence globale de l'axe ?
 - Quels leviers de mise en œuvre des sous-axes ?
 - Quels points d'attention pour les différents types de territoire ?

ADC du 15 octobre 2024 – Baromètre métropolitain des modes de vie et Stratégie Air Energie Climat (38 personnes présentes)

ADC du 14 novembre 2024 – Projet d'aménagement stratégique (48 personnes présentes).

Présentation du PAS en présence des membres du Comité de Développement Durable afin de susciter le débat

- Présenter le PAS et ses axes, ainsi que l'armature urbaine aux élus.
- Recueillir des questions et des réactions sur le PAS et l'armature urbaine.
- Permettre au CCCAT et à l'ADC de contribuer à la réflexion sur l'armature urbaine.

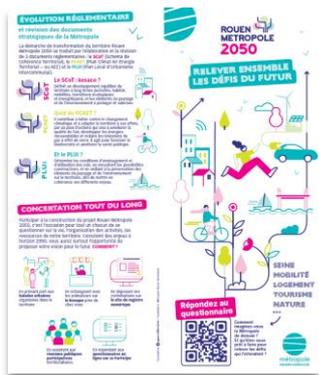
La communication au service de la concertation projet de territoire et Projet d'Aménagement Stratégique

Pour informer l'ensemble des cibles de la concertation en phase de projet de territoire et de PAS, la Métropole Rouen Normandie a mis en place **différents canaux de communication**.

Pour chaque événement de concertation grand public, **des affiches et des flyers** ont été conçus, afin d'informer la population des modalités de participation (dates, horaires, lieux).



Un dépliant a été conçu pour expliquer et vulgariser la démarche Rouen Métropole 2050 auprès du grand public. Il a été diffusé entre autres lors des rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050.



Une [vidéo](#) expliquant et vulgarisant la démarche Rouen Métropole 2050 a été réalisée. Elle a été diffusée lors des rencontres dans l’espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050.

Le [site internet de la Métropole](#) ainsi que le site [jeparticipe](#) permettent d’informer et d’inciter les citoyens à participer.

Des brèves et articles sont parus dans le Mag' de la Métropole (Brèves dans Mag' du mois de mars, mai, octobre et décembre 2024 pour annoncer les réunions publiques et différents ateliers de concertation – article sur la convention citoyenne de la Métropole et le CDD en novembre 2024). Des affichages écrans dans les lignes de transport en commun (Metro et Lignes Teor) ont été publiés en vue des réunions publiques et du dispositif aller vers. Par ailleurs, des publications sur les réseaux sociaux de La Métropole et des communes ont informé la population sur les différents rendez-vous de concertation. Des affiches ont également été mises dans les différentes communes de la Métropole pour informer des réunions publiques et de la venue du kiosque 2050.

De plus, des communes (Hérouville, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Jacques-sur-Darnétal) ont communiqué sur le projet de territoire dans leur bulletin municipal. La commune d’Elbeuf a réalisé des interviews des membres de la convention citoyennes et ils ont été publiés sur le bulletin municipal.

Depuis le mois de mars 2025, une newsletter dédiée au projet de territoire est diffusée à près de 3000 personnes, intéressées par les actions de concertation menées dans le cadre de Rouen Métropole 2050. Cette newsletter s’appelle “Le Fil 2050”. Sa périodicité est adaptée à l’actualité des sujets liés à la concertation.

En mars 2025, un dossier spécial de 8 pages a été publié dans le Mag de la Métropole : prises de parole des élus référents, contexte, infographie et articles sur les différentes actions de la concertation.



Article dans le Mag de la Métropole Rouen Normandie



Article dans le bulletin municipal des habitants d’Hérouville, la lettre n°38 (décembre 2024)



Article dans le journal municipal de Roncherolles-sur-le-Vivier, Les Ronches n°125 (janvier 2025)



Article dans le bulletin et le site internet d'Elbeuf



Communication sur le site internet de Saint-Jacques-sur-Darnétal

Partie 3 : Synthèse des échanges sur le projet de territoire avec les citoyens

L'ensemble des contributions recueillies lors des rencontres de la concertation sont ici synthétisées par thématique, faisant ressortir les enjeux principaux de discussion. Les comptes rendus détaillés des actions de concertation sont également disponibles sur le site internet : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/> . Quelques éléments éclairants concernant les rencontres de l'Assemblée des Communes (ADC), sont également repris ci-après.

Aménagement du territoire

Il ressort de la concertation une volonté d'orienter l'aménagement du territoire vers un développement accru des transports en commun et des mobilités douces, vers le renforcement des services et des commerces accessibles et de proximité, ainsi que vers de nouvelles formes d'habitat.

- **Mobilités / Déplacements**

La **thématique des mobilités** a été au cœur des débats concernant l'aménagement du territoire dans la Métropole Rouen Normandie 2050.

Les membres de la Convention citoyenne ont répondu au dilemme suivant durant leurs sessions de travail : « **D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt se déplacer moins ou toujours autant mais de manière décarbonée ?** ». Ils estiment qu'**à court terme, le levier principal à court terme doit demeurer la décarbonation des mobilités pour la ruralité** car il ne sera pas possible dans ce laps de temps de réduire la demande de mobilité dans les villages en aménageant en profondeur le territoire. **En revanche, à long terme, la métropole doit tendre vers un développement qui permet de moins se déplacer.**

De manière générale, les citoyens rencontrés ont appelé au **développement et à l'amélioration de l'offre des transports en commun** d'une part pour faciliter les déplacements et d'autre part pour réduire l'usage de la voiture. L'une des préoccupations majeures des citoyens rencontrés est également de réduire l'empreinte carbone. Ainsi, les citoyens ont fait les propositions suivantes :

- Renforcer l'offre de transports en commun en milieu rural et repenser le modèle de transports en toile d'araignée ;
- Développer les transports intercommunaux ;
- Adapter les horaires des transports en commun et élargir l'offre le week-end ;
- Améliorer les lignes de bus ;
- Favoriser le système ferroviaire et construire une nouvelle gare à Rouen ;
- Améliorer l'intermodalité des transports ;
- Développer les transports en commun sur la Seine (proposer plus de navettes fluviales) pour des déplacements du quotidien ;
- Adapter les transports en commun aux personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer l'offre des bus scolaires ;
- Mettre en œuvre la gratuité des transports en commun ;
- Favoriser la mobilité Paris/Rouen/Le Havre afin de faciliter l'innovation au travers des échanges inter-universités.

En outre, une grande partie des membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne souligne que le développement des transports en commun est en phase avec **la valeur de l'inclusion** que porte la Métropole, vis-à-vis de la ruralité et des personnes âgées notamment.

Le **développement des mobilités douces**, que ce soit le vélo ou la marche, est encouragé par la plupart des citoyens rencontrés. Cela implique des aménagements urbains et des infrastructures adaptés :

- L'amélioration (dont la sécurisation), l'augmentation et l'entretien des pistes cyclables ;
- Des stationnements vélo ;
- Des bornes de recharge ;
- Une mise à disposition de vélos par la Métropole.

« Les bus et de nombreuses pistes cyclables traversant de petits parcs naturels, relient les pôles ruraux entre eux et le centre de la métropole. Les pistes cyclables sont omniprésentes et adaptées aux personnes à mobilités réduites ; nous nous déplaçons à vélo dès que possible. Les vélos peuvent être embarqués dans chaque transport. Les petits animaux de compagnie sont également acceptés » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne)

Des membres du comité de suivi de la convention citoyenne appellent à engager une réflexion sur le **dernier kilomètre à vélo**. Quelques citoyens ont toutefois rappelé que ces changements nécessitent une adaptation des automobilistes aux cyclistes et l'aménagement de pistes cyclables. Le **développement du covoiturage** a aussi été proposé à plusieurs reprises par les citoyens rencontrés. Un groupe de participants lors d'un atelier à la MJC d'Elbeuf a proposé « **un système de covoiturage plus ludique** ».

Au total, 18% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à changer leurs pratiques de déplacement (utiliser les transports en commun, faire du co-voiturage, favoriser la marche ou le vélo). Quelques habitants rencontrés à Isneauville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, lors des rencontres autour du kiosque, disent ne pas avoir le choix : selon eux l'usage de la voiture est actuellement moins contraignant que celui des transports en commun. Des demandes ont été exprimées pour des places de stationnement supplémentaires et pour des parkings de délestage.

Pour autant, plusieurs habitants rencontrés considèrent qu'il **faudrait réduire l'usage de la voiture** pour lutter contre la pollution et diminuer notre empreinte carbone.

Des habitants rencontrés dans l'espace public (principalement à Isneauville) ont abordé spontanément le **projet « Contournement Est de Rouen »** - qui est une liaison autoroutière Nord-Sud de 41 km entre l'A28 qui part vers le Nord et l'A13 qui part vers Paris – pour exprimer leur adhésion à celui-ci. Il permettrait selon eux d'améliorer la circulation. Toutefois, des membres du CDD ou des habitants de Rouen sont plutôt opposés au projet « Contournement Est de Rouen ».

La **mobilité électrique** a suscité des débats :

- Plusieurs habitants rencontrés dans l'espace public ne se disent pas prêts à **acheter une voiture électrique** à cause de son coût élevé.
- **Le mode d'extraction des minerais destinés aux voitures électriques** est pointé du doigt par plusieurs habitants en raison des dommages environnementaux dont il est à l'origine et pour le manque d'éthique des conditions de travail des mineurs.
- Des habitants, dont certains membres du comité de suivi de la convention citoyenne, souhaiteraient **avoir plus de vélos électriques et de bus électriques**.

Concernant le transport de marchandises, des habitants encouragent à **développer, voire accélérer le ferroviaire et le fluvial**. D'autres propositions ont été formulées :

- Engager une réflexion sur la mobilité du dernier kilomètre et mettre en place des vélos-cargos/rails pour acheminer les marchandises sur le dernier km (éviter qu'il y ait trop de poids-lourds en ville) ;
- Favoriser le partage de camion ;
- Utiliser des utilitaires à moteur à hydrogène ;
- Réactiver le centre de triage de Sotteville.

« En 2050, la logistique et le transport de marchandises s'effectuent au travers de points relais et de véhicules électriques (méga-vélos-cargos...). Les ressources plus lointaines sont importées par voie fluviale ou ferroviaire » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne)

De leur côté, concernant la thématique des déplacements **les élus consultés lors des ateliers de l'assemblée des communes ont abordé la nécessité :**

- **de développer les transports, dont liaisons douces, entre l'ensemble des communes et notamment entre les 2 rives et vers les pôles d'intérêt**, et non uniquement vers Rouen.
- **d'augmenter les mobilités par la Seine et le fret ferroviaire**, outils de report modal, qui permet d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le trafic routier.

• Services / Commerces / Equipements / Loisirs

La proximité et l'accessibilité pour tous et toutes des services, commerces, équipements et loisirs est une préoccupation majeure des citoyens rencontrés durant la concertation. De manière générale, l'équilibre territorial (entre le rural et l'urbain, le centre-ville et les autres quartiers, Rouen et les communes alentour) est une valeur chère aux citoyens rencontrés.

De nombreux habitants rencontrés dans l'espace public à la Bouille, au Trait, à Elbeuf, à Sotteville-lès-Rouen, à Saint-Etienne-du-Rouvray ont déploré le manque de commerces et/ou de services de proximité dans leur commune. Les solutions suivantes ont été proposées :

- Maintenir et développer le commerce de proximité en milieu rural ;
- Développer le commerce itinérant ;
- Redynamiser les centres-villes et les marchés de villages, les petits commerces ;
- Maintenir l'attractivité et la diversité commerciale dans le centre et la rive gauche de Rouen ;
- Travailler sur des services accessibles à tous ;
- Favoriser la construction de maisons médicales et de résidences pour personnes âgées ;
- Permettre à tous et toutes d'avoir des établissements scolaires à proximité ;
- Permettre aux jeunes d'avoir des activités de loisir à proximité. Cela implique de renforcer les loisirs pour les jeunes en dehors de Rouen et des centres-villes des communes.

Lors des ateliers jeunesse, les participants ont néanmoins identifié qu'il sera difficile de lutter contre la fermeture des petits commerces, d'améliorer l'accès à la santé ou encore de développer les accès des personnes à mobilité réduite (PMR).

Toujours dans une logique de proximité, le rapprochement entre le lieu d'habitation et les pôles d'emploi a aussi été demandé à plusieurs reprises par les citoyens rencontrés.

Le développement d'activités sociales et culturelles a également été mis en avant par certains citoyens pour leur capacité à générer du lien social. A cet égard, il a été proposé d'organiser des événements dans l'espace public, tels que des fêtes, des barbecues, des soirées entre voisins. Le lien social et la convivialité apparaissent comme des valeurs importantes pour de nombreux citoyens rencontrés.

« Il faut s'entendre, favoriser le lien social. Il faut s'entraider ! Ça fera changer les choses » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Grand-Quevilly).

« En 2050 il faudra du lien social, moins d'individualisme, plus d'écoles ». « Halte au racisme et à la mauvaise éducation » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Graines de jardin)

« Il faut plus d'espaces de loisirs et de convivialité en ville » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Le Trait).

Les élus dès le premier atelier de l'assemblée des communes ont affirmé la nécessité de renforcer la multifonctionnalité et de travailler à l'accessibilité des services par les modes doux, de répondre aux besoins médicaux de proximité. Ils ont également rappelé les liens du quotidien vers les pôles extérieurs de la Métropole tels que Barentin par exemple.

● Habitat / Logement

La majorité des citoyens rencontrés se sont prononcés en faveur d'une nouvelle approche pour aménager l'habitat sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Cette approche repose sur plusieurs leviers :

- Limiter la construction ;
- Privilégier l'habitat groupé, collectif et participatif, les *tiny houses* au détriment de la maison individuelle, ainsi que le partage d'espaces communs de manière plus générale ;
- Mieux penser l'habitat collectif pour les familles et pas seulement pour des étudiants ou des seniors ;
- Créer de la mixité des fonctions dans les bâtiments (logements / activités / commerces / équipements) et favoriser la réversibilité des bâtiments ;
- Lutter contre l'étalement urbain ;
- Densifier en valorisant les friches et en favorisant les surélévations et extensions de bâtiments, autrement dit « refaire la ville sur la ville » ;
- Réduire les zones commerciales périphériques au profit de commerces de proximité ;
- Utiliser les friches, les anciens bureaux et les bâtiments vacants.

Les membres de la Convention citoyenne ont dû répondre au dilemme suivant sur l'habitat : « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt développer et valoriser le logement collectif (immeubles) ou le logement individuel (pavillonnaire) ? ». Ils estiment qu'il est nécessaire de conserver l'équilibre existant entre des logements individuels et des logements collectifs dans les espaces urbains, les bourgs et les villages. En revanche, en cœur d'agglomération, on ne peut envisager, selon eux, que le développement de l'habitat individuel. *« 85 à 90 % au moins des logements doivent être collectifs car la densité des services et des activités le nécessite » (Rapport de la Convention citoyenne).*

Or, cette nouvelle manière d'aménager l'habitat suppose des changements de comportement qui peuvent être perçus comme contraignants. Alors que la convention citoyenne insiste sur l'accompagnement des habitants dans les changements de comportement, on note à titre d'exemple, que seulement 7% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à partager leurs locaux avec leurs voisins, à déménager vers un habitat collectif ou à réduire la taille de leur logement.

Plusieurs citoyens rencontrés se sont montrés favorables à l'habitat plus inclusif, adapté aux différentes catégories de population de la Métropole. Cela implique différentes mesures :

- Développer l'offre de logements sociaux et construire des logements sociaux écoresponsables ;
- Développer l'offre de logements pour les personnes âgées et en particulier les Résidences des personnes âgées ;
- Valoriser des colocations intergénérationnelles ;

- Créer des associations au sein des résidences qui auraient pour but de promouvoir l'entraide entre résidents ;
- Assurer un logement à loyer accessible aux personnes jeunes et aux personnes pauvres ;
- Améliorer l'accès au logement pour les PMR et construire des logements adaptés à leurs besoins, avec les équipements nécessaires ;
- Améliorer l'aménagement des foyers d'adaptation au travail (proposer de beaux appartements avec des équipements ménagers de qualité).

Néanmoins, les participants des ateliers jeunesse ont considéré, au regard de la situation actuelle, qu'il était difficile de mettre en œuvre une politique de l'habitat inclusive.

L'assemblée des communes s'est prononcée sur une **attention à la densification douce**, à la rénovation des centres existants et à la réversibilité des bâtiments. Ils ont précisé la nécessité d'accompagner la création de logements sur les territoires : le risque de "surdensification" des villages proches du centre de la Métropole posant des inquiétudes.

Biodiversité et espaces naturels

La concertation met en évidence une volonté affirmée de protéger et préserver la biodiversité ainsi que les espaces naturels de la Métropole Rouen Normandie. Cela inclut une attention particulière à l'avenir de la Seine et, plus largement, au patrimoine environnemental de la Métropole, tout en intégrant la prévention des risques d'inondation, la promotion de la nature en ville et l'amélioration de la gestion des déchets.

• La Seine

L'avenir de la Seine en 2050 a suscité de nombreuses préoccupations et attentes au cours de la concertation.

Tout d'abord, un meilleur entretien et l'assainissement de la Seine sont un enjeu majeur pour envisager le développement de différentes activités d'ici 2050. En effet, pour 30% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire, la Seine est aujourd'hui avant tout un écosystème naturel dégradé et pour 18% des répondants, elle restera un écosystème naturel dégradé en 2050. La pollution et l'insalubrité de l'eau de la Seine ont été pointées lors des différentes rencontres organisées dans le cadre de la concertation.

« La Seine devrait être pure mais vu ce qu'il s'y passe, c'est possible qu'il n'y ait plus d'eau » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille)

Une adolescente imagine qu'en 2050 « la Seine sera plus propre car elle sera nettoyée. Ça ressemblera à Venise. On pourra faire du bateau » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Malaunay)

Les citoyens rencontrés semblent s'accorder sur le fait que, d'ici 2050, la Seine devrait devenir prioritairement un axe de transport, que ce soit pour les personnes ou les marchandises. L'accent est mis sur l'accélération du fret fluvial, considéré comme un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. 30% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire pensent que la Seine en 2050 sera avant tout le support principal de développement de la Métropole puisqu'il permet l'approvisionnement et la distribution des productions via le fret fluvial. Le CCCAT, quant à lui, écrit : *« Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie est une métropole fluvio-maritime. Ce sera une force en 2050 si la Seine devient un axe de transport de personnes, de marchandises et le support de tourisme fluvial ; si le Port de Rouen devient une force. Ce sera une faiblesse en 2050 si la Seine n'est pas considérée comme un axe de transport à développer »*. Des membres du CCCAT estiment que la

Métropole pourrait concurrencer le Canal Seine-Nord grâce à l'essor du fluvio-maritime et proposent également de développer le cabotage. Les élus ont confirmé ce potentiel de fret fluvial à valoriser lors de l'assemblée des communes.

Par ailleurs, quelques citoyens souhaiteraient pouvoir **pratiquer des activités de loisir** (baignade et activités nautiques par exemple) sur la Seine.

Des **aménagement au bord de la Seine** sont demandés par plusieurs habitants, les élus ont de leur côté notés les efforts réalisés sur les équipements touristiques :

- Le projet « la Seine à vélo » a été évoqué par des habitants de la Bouille. Ils aimeraient que ce projet soit en mis en œuvre ;
- Végétaliser les quais de la Seine ;
- Aménager des espaces de promenade et de détente ;
- Aménager des coins plages sécurisés ;
- Conserver et entretenir les chemins de halage.

Les élus de l'assemblée des communes se sont questionnés de leur côté sur le devenir des communes en bord de Seine et des habitations et activités en zone inondable.

• Risques d'inondation

Les **risques d'inondation de la Seine** sont aussi une source de préoccupation pour les habitants. 15% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire estiment que la gestion de ces risques est l'un des principaux défis environnementaux pour la Métropole Rouen Normandie à horizon 2050.

« A Sotteville je suis trop près des inondations. En 2050 la Seine restera la Seine mais elle va déborder, ça fait peur, il faut anticiper, s'adapter » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Sotteville-lès-Rouen)
« Les risques ça fait peur ! Le centre du Trait est inondable il parait » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Le Trait)

Les membres de la Convention citoyenne ont considéré qu'il fallait vivre avec le risque. Comme les participants de l'atelier à l'université de Rouen Normandie, ils ont proposé des solutions prioritaires pour faire face aux risques d'inondations :

- Développer une culture du risque, qui passe par l'élaboration de protocoles testés régulièrement et la formation des citoyens ;
- S'inspirer d'expériences extérieures de pays exposés aux risques depuis longtemps ;
- Installer des équipements étanches et résistants aux inondations ;
- Renaturer les zones inondables ;
- Interdire la construction de nouveaux sites industriels classés Seveso dans des zones inondables ;
- Inciter et mener des contrôles qualité et de sécurité permettant aux sites SEVESO de s'adapter aux risques d'inondation ;
- Mettre en place des structures d'accueil, lieux, mesures et procédures pour des habitants touchés par des épisodes de crues ;
- Mettre en place une compensation financière selon les situations ;
- Pomper l'eau et améliorer les systèmes d'évacuation.

Ces enjeux liés à la connaissance des risques et le renforcement de la connaissance des risques sont partagés par l'ensemble des élus consultés notamment dans le cadre de

l'assemblée des communes et souhaitent que les réflexions sur la montée des eaux soient partagées dans les communes.

● **Protection du patrimoine environnemental**

Au-delà de la Seine, la concertation a mis en lumière l'importance qu'accordaient de nombreux citoyens à **la protection du patrimoine environnemental** de la Métropole Rouen Normandie (faune, flore, eau, sol...). 23% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire considèrent que la conservation de la biodiversité est l'un des principaux défis environnementaux pour la Métropole à l'horizon 2050 ; ce qui requiert de renforcer en priorité la protection du patrimoine environnemental.

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Conserver et préserver les terres agricoles, notamment en soutenant le maintien des activités agricoles avec des pratiques culturelles adaptées ;
- Conserver et protéger les forêts (entretien, suivi et recensement de la végétation), notamment en limitant la déforestation et l'abattage d'arbres et en adoptant des pratiques durables dans la foresterie ;
- Améliorer la gestion des ressources en eau, notamment en renforçant l'entretien des cours d'eau et la récupération d'eau de pluie par l'implantation de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments et chez les particuliers ;
- Ralentir ou empêcher le développement d'espèces invasives (faune et flore) et introduire des espèces adaptées aux nouvelles conditions climatiques (température, régime des eaux, etc.) ;
- Protéger la biodiversité animale, par exemple en réglementant la chasse, en installant des nichoirs à oiseaux, en arrêtant l'utilisation de phytosanitaires ;
- Préserver les vergers de la Vallée de la Seine ;
- Désimperméabiliser les sols et réduire leur artificialisation ;
- Anticiper la salinisation des sols ;
- Réduire la pollution de l'air.

A cet égard, le CCCAT écrit : *« Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie est une métropole au service des ressources régionales (agriculture, forêt, matériaux, etc.). Ce sera une force en 2050 si l'environnement, la biodiversité et la qualité de l'eau sont respectés. Ce sera une faiblesse en 2050 si l'urbanisme ne cannibalise pas les ressources agricoles et forestières ».*

Lors des ateliers jeunesse, les participants ont identifié ce volet de protection des écosystèmes naturels comme facile à mettre en œuvre.

Les élus ont indiqué lors des échanges de l'assemblée des communes que le scénario des proximités (scénario préférentiel retenu) avait l'intérêt de maintenir et **l'amplifier des actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels**.

En ce qui concerne la qualité de l'air, la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) dans la Métropole Rouen Normandie a soulevé des oppositions. Quelques habitants ont souligné les inégalités qu'engendrait sa mise en œuvre.

« La ZFE est une aberration pour les gens avec peu de moyens qui viennent de l'extérieur de la Métropole » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille).

« On pourrait limiter les voitures mais pas de cette manière-là. Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter une nouvelle voiture » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Saint-Etienne-du-Rouvray).

• Nature en ville

La nature en ville a été reconnue et valorisée comme un élément clé pour l'avenir de la Métropole, pour ses bienfaits sur la qualité de vie, la santé et la transition écologique. Cela incite par exemple à aménager plus d'espaces verts et à entretenir les espaces existants, à végétaliser certains espaces comme les quais de Seine ou encore à mettre en place des potagers.

Les citoyens ont mis l'accent sur les avantages suivants de la nature en ville :

- Créer des îlots de fraîcheur et lutter contre la chaleur urbaine ;
- Offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants, en contribuant à la qualité de l'air, en permettant aux habitants de pratiquer du sport et aux enfants de jouer en plein-air, en favorisant le lien social.

Par ailleurs, des membres du comité de suivi de la Convention citoyenne regrettent que la question de la biodiversité en milieu urbain (sa réintroduction) et de la diversité variétale ne soient pas suffisamment abordées dans le scénario retenu de « la Métropole des proximités ». Par ailleurs, le thème de la nature en ville a paru abstrait à plusieurs collégiens de l'atelier organisé pour la MJC d'Elbeuf qui n'étaient pas sensibles aux vertus de la nature en ville.

• Déchets / Recyclage

La thématique des déchets et du recyclage est présente mais a suscité moins de débat pendant la concertation.

18% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à limiter, réduire, réutiliser les déchets dans leur foyer. De même, 18% des répondants considèrent que la gestion des déchets est un des principaux défis environnementaux pour la Métropole à horizon 2050.

Lors des rencontres dans l'espace public, plusieurs citoyens ont critiqué soit la mauvaise gestion des déchets dans leur commune (Mont-Saint-Aignan et quartier Saint-Sever à Rouen), soit des actes d'incivilité (déchets jetés dans la rue, dans la Seine, dépôts sauvages).

Des solutions sont proposées par les habitants pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire :

- Améliorer la gestion des déchets collectifs pour les nouvelles constructions en mettant en place par exemple des pôles de déchets ;
- Développer des collectes de déchets verts ;
- Mettre en place des composteurs dans les logements collectifs ;
- Faire participer la population à des programmes de recyclage ou de compostage ;
- Développer des projets de lombricompostage ;
- Renforcer les amendes pour les incivilités en matière de déchets ;
- Offrir des récompenses (financières ou pas) à des citoyens qui participent au ramassage de déchets.

Modèle économique

La concertation met en lumière une volonté d'orienter le modèle économique du territoire vers une autonomie locale et un équilibre harmonieux entre l'industrie et le secteur tertiaire. Le développement économique doit respecter l'environnement, renforcer l'attractivité du territoire et s'appuyer sur l'innovation.

• Autonomie locale

L'autonomie de la Métropole est largement souhaitée par les habitants de la Métropole, qui dénoncent une trop grande dépendance à l'importation sur le territoire. Pour être effective, cette autonomie doit répondre à différentes conditions :

- Garantir l'accessibilité économique des biens et des services à tous ;
- Redéfinir les indicateurs de richesse afin de mieux refléter le bien-être global et favoriser la relocalisation des activités ;
- Encourager un système économique plus vertueux en soutenant l'industrie et les bassins d'emploi locaux ;
- Renforcer l'économie locale et métropolitaine, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'économie circulaire ;
- Maintenir une industrie capable de répondre aux besoins locaux.

• Alimentation / Agriculture

Dans la même veine, le développement d'une **alimentation locale et en circuit court** est particulièrement demandé par les citoyens rencontrés. Certains citoyens mettent en évidence que cela favorisera l'**autonomie alimentaire** de la Métropole. Des propositions ont été faites en ce sens :

- Dynamiser et mettre en valeur les marchés, les petits commerces et les producteurs locaux ;
- Développer le maraîchage de proximité ;
- Développer des épiceries de produits locaux et de commerces équitables ;
- Augmenter les aides financières pour s'approvisionner dans des épiceries locales et équitables ;
- Favoriser une alimentation équilibrée et de saison ;
- Créer des réseaux de producteurs locaux ;
- Accompagner les agriculteurs en difficulté ;
- Soutenir la production agro-alimentaire locale.

« Sur les marchés nous trouvons des produits locaux, de saison et de qualité. La culture de plantes médicinales a été relancée et celle du lin a été fortement développée en raison des multiples bénéfices que cette plante propose » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne).

Néanmoins, lors des ateliers jeunesse, les participants ont signalé qu'il sera difficile selon eux de transformer le modèle agricole actuel, de favoriser l'autonomie alimentaire, de consommer uniquement local et d'avoir accès à des produits locaux à cause du prix élevé.

Quelques habitants conseillent de **ne pas négliger le projet alimentaire territorial et les liens avec les territoires voisins**. Pour profiter des ressources alimentaires, la Métropole Rouen Normandie a à proximité (pays de Caux, le pays de Bray, ...), territoires avec lesquels il est nécessaire de nouer un partenariat ou des liens de solidarité.

Une part importante des citoyens rencontrés sont en faveur de la mutation du modèle agricole actuel vers une agriculture moins intensive et/ou biologique et/ou vers l'agroécologie. La préservation des terres agricoles est importante aux yeux de ces citoyens. Il est proposé d'aider à la conversion d'exploitations dites intensives au profit d'exploitations biologiques ou agroécologiques. Cette aide viendrait de la PAC, de l'Etat, de la Région, de la Métropole.

En matière d'agriculture, les habitants ont formulé diverses autres propositions :

- Réduire l'élevage intensif ;
- Développer l'agriculture urbaine ;
- Mettre en place des jardins partagés ;
- Utiliser des biofertilisants ;
- Recourir à des engrais issus de déjections animales ;
- Promouvoir le biocontrôle des cultures ;
- Recourir à l'agroforesterie ;
- Pratiquer la permaculture ;
- Développer l'aquaponie (un système de production alimentaire durable qui unit la culture de plantes et l'élevage de poissons) ;
- Cultiver des légumes en laboratoire et en hydroponie (un système de culture qui permet de faire pousser des plantes, fleurs, fruits et légumes sans terre).

En résonance avec les citoyens, les élus de l'Assemblée des Communes ont évoqué lors de la présentation du scénario dédié à la proximité, l'intérêt d'une **production et mise en valeur des produits locaux**, et d'un scénario qui favorise l'économie circulaire, la sobriété et l'autonomie, notamment la résilience alimentaire pour les centres urbains. Néanmoins, ils ont appelé à une certaine **lucidité sur les capacités à atteindre l'autonomie territoriale** (notamment alimentaire).

• Réindustrialisation / Diversification vers le tertiaire

Un débat général s'est ouvert parmi les citoyens sur la nécessité de « contraindre l'industrie à devenir plus vertueuse » en favorisant soit une réindustrialisation verte, soit une diversification vers le tertiaire. En définitive, la majorité des participants estime essentiel de maintenir une économie équilibrée entre l'industrie, y compris celle existante, et le tertiaire, tout en s'assurant que les industries évoluent pour devenir plus durables et vertueuses. Ces industries pourraient se concentrer sur la production de biens tels que le lin, le textile, ou encore des innovations durables comme les panneaux solaires, le numérique et la santé. Cela garantirait au territoire une souveraineté industrielle.

Néanmoins, lors d'un atelier organisé à l'Université de Rouen Normandie, les participants ont considéré qu'il est difficile, mais nécessaire, de contraindre l'industrie à devenir vertueuse. La convention citoyenne a rejoint cette réflexion en posant une question clé : **la réindustrialisation est-elle compatible avec le développement de l'agriculture et la préservation de la biodiversité ?**

Plusieurs membres du comité de suivi de la convention citoyenne expriment une divergence avec le scénario de référence sur l'absence des notions d'industrie existante et de réindustrialisation. Certains citoyens souhaitent voir **figurer l'idée de réindustrialisation au lieu de celle de diversification vers le tertiaire**. Pour leur part, les membres du CDD ont écrit qu'en 2050, *« l'image de la Métropole Rouen Normandie est avant tout celle d'une Métropole industrielle ouverte sur le monde »*.

Les citoyens rencontrés ont défini des conditions de « réindustrialisation » d'ici 2050 :

- Mettre des conditions à l'accueil de nouvelles entreprises industrielles (émissions, etc.) ;
- Promouvoir les industries en lien avec les structures de recherche du territoire et favoriser l'adaptation des métiers (formation) ;
- Développer des entreprises qui créent de l'emploi et consomment peu de foncier (à la différence des zones logistiques) ;
- Développer de nouvelles activités sur des friches industrielles ;
- Accompagner l'adaptation des industries en zones inondables ;
- Faire évoluer les entreprises vers la décarbonation d'ici 2050.

D'une manière générale les expressions insistent : **si la Métropole Rouen Normandie souhaite évoluer vers une économie équilibrée entre l'industrie et le tertiaire, cette transition devra contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et être portée par l'innovation.**

Les membres de l'assemblée des communes ont confirmé cette nécessité **d'accueil d'entreprises porteuses d'innovation, de réfléchir sur la mixité des fonctions urbaines et aussi aux incidences potentielles du changement climatique sur les activités localisées sur les zones inondables.**

● **Attractivité du territoire**

Selon les citoyens rencontrés, **le développement économique de la Métropole Rouen Normandie passe en grande partie par l'attractivité du territoire.**

Dans un premier temps, l'attractivité du territoire repose sur la création d'emplois et de formations. Pour stimuler l'emploi local et la formation, les citoyens ont proposé les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de formations sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre les universités, la recherche et le développement économique ;
- Adapter les formations aux offres d'emplois sur le territoire ;
- Soutenir l'innovation par la recherche et l'expérimentation afin de retenir les étudiants et d'attirer des compétences ;
- Accompagner les mutations professionnelles par des formations initiales continues ;
- Répondre aux préoccupations de précarité et de pouvoir d'achat notamment pour les jeunes en créant de l'emploi.

« La Métropole manque d'étudiants (40 000 par rapport à d'autres Métropoles comme Rennes ou Grenoble qui en ont plutôt 80-100 000), comment former les cerveaux nécessaires à l'innovation ? » (Un membre de la Convention citoyenne)

Dans un deuxième temps, l'attractivité du territoire repose sur le tourisme. Lorsque le sujet a été évoqué, la plupart des habitants rencontrés se sont montrés favorables au **développement du tourisme** pour ses retombées économiques, pour le rayonnement culturel du territoire et pour l'opportunité qu'il représente d'aménager un cadre de vie agréable pour tous. Cependant, les risques du surtourisme sont dénoncés. Les habitants appellent à un **« tourisme modéré » et à un « tourisme vert »**. Le **« slow tourism »**, mis en avant dans le scénario de référence « la Métropole des proximités », a convaincu la majeure des participants lors des différentes rencontres de concertation. Quelques participants du comité de suivi de la Convention citoyenne regrettent cependant que le scénario soit beaucoup centré sur l'attractivité du territoire et donne ainsi l'impression de s'inscrire dans une continuité politique et économique alors que le changement climatique demande une rupture.

« Le tourisme de masse ne peut croître à l'infini. Les pouvoirs publics créent les conditions pour une maîtrise du tourisme de masse afin de ne pas épuiser les ressources locales, d'éviter la spéculation immobilière, d'économiser l'énergie. L'offre d'hébergement tient compte de cette contrainte » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne).

Les membres de l'Assemblée des Communes ont également appelé à ce "slow tourisme" lors des ateliers sur la présentation des questions stratégiques et des scénarios contrastés.

D'autres préconisations en matière de tourisme ont été formulées :

- Prévoir des boucles de tourisme autour de Rouen ;

- Ne pas faire de la Métropole Rouen Normandie « une annexe de Paris » mais au contraire affirmer son identité culturelle ;
- Renforcer l'approche paysagère de la Seine comme vecteur de développement touristique.

Enfin, le développement de l'activité industrialo-portuaire a été identifié par plusieurs citoyens comme un axe stratégique pour l'essor économique de la Métropole. Cette activité représente une véritable source d'emplois et constitue l'une des spécificités de Rouen, notamment en comparaison avec Paris, située à proximité. Elle doit donc être conservée et permettre de valoriser l'axe Seine-Nord.

• Innovation

Le développement économique de la Métropole Rouen Normandie repose, selon certains citoyens rencontrés, sur l'innovation. À cet égard, les propositions suivantes ont été formulées :

- Investir dans les innovations technologiques ;
- Promouvoir une approche d'innovation *low-tech* et pas uniquement *high-tech* ;
- Investir dans l'intelligence artificielle (car elle aura un impact sur les métiers de demain) ;
- Se démarquer en explorant des leviers d'innovation originaux ;
- Générer de la plus-value sur le territoire grâce aux pôles de recherche ;
- Attirer des acteurs de l'innovation.

• Respect de l'environnement

La plupart des citoyens rencontrés sont en faveur d'un développement économique de la Métropole Rouen Normandie respectueux de l'environnement. Cela implique de :

- Soutenir une économie circulaire axée sur l'utilisation des ressources locales renouvelables (comme le bois, l'air, les déchets...) en encourageant une réutilisation accrue des déchets et le recyclage ;
- Renforcer la vigilance face aux risques industriels en augmentant les contrôles sur les entreprises à risques et en imposant des amendes proportionnelles aux dommages causés par les entreprises ne respectant pas la réglementation ;
- Mettre fin au greenwashing.

De nombreux citoyens se sont montrés inquiets de la présence sur le territoire de sites industriels Seveso (installations produisant ou stockant des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement). Ainsi, lors de deux ateliers sur le projet de territoire, des habitants ont souligné l'importance de la **prévention des risques des sites SEVESO** et d'une **meilleure répartition sur le territoire des usines SEVESO et des centres d'enfouissement des déchets**. La convention citoyenne s'est positionnée pour **l'accompagnement des sites SEVESO** et le fait de les maintenir sur le territoire en développant la culture du risque.

Transition énergétique

En matière de transition énergétique, la concertation souligne la volonté de développer les énergies renouvelables et de promouvoir la rénovation énergétique au sein de la Métropole Rouen Normandie.

• Énergies renouvelables

De manière générale, les citoyens rencontrés au cours de la concertation se sont montrés favorables au développement des énergies renouvelables, qui est un axe principal de la transition énergétique.

Parmi ces énergies, l'énergie solaire semble susciter le plus large consensus que ce soit au niveau des habitants ou des élus de l'assemblée des communes. Certains habitants expliquent cette préférence en la comparant à l'énergie éolienne, perçue comme difficile à développer et dangereuse. A plusieurs

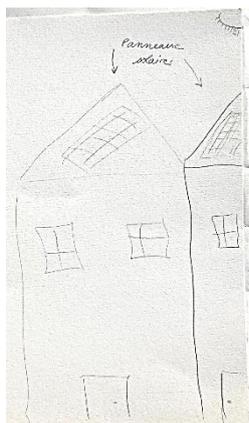
reprises, les habitants ont ainsi proposé l'installation de panneaux photovoltaïques, que ce soit sur des bâtiments publics ou privés, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales. Les membres de la Convention citoyenne écrivent dans leur rapport final : *« Les espaces linéaires de type ferroviaire, routier, panneaux anti-bruit, pistes cyclables accueillent des panneaux photovoltaïques quand cela est justifié et n'atteint pas la biodiversité »*. Il convient néanmoins, pour certains citoyens, de recourir à des panneaux photovoltaïques produits à proximité ou du moins en Europe et de s'assurer du nettoyage de ces panneaux.

En outre, les actions suivantes apparaissent dans le rapport final de la Convention citoyenne pour développer le photovoltaïque :

- Accompagner les collectivités souhaitant monter des projets ou en accueillir sur leur territoire ;
- Améliorer l'intégration visuelle des panneaux aux bâtiments / aux paysages en étant attentif à la biodiversité (par exemple garder les haies si on met des clôtures avec panneaux) ;
- Accompagner l'obligation inscrite dans la loi Climat et Résilience de mettre en place du photovoltaïque pour les parkings et hangars, mais aussi en installer sur les bâtiments agricoles et les serres ;
- Accompagner une filière de petits porteurs de projet au niveau régional (artisans, chantiers d'insertion, TPE) ;
- Communiquer et accompagner les acteurs notamment par la connaissance des moyens existants de financements avantageux, et accompagner / aider financièrement les particuliers à l'installation de panneaux ;
- Développer le photovoltaïque dans les cimetières ;
- Envisager la possibilité d'étudier l'agrivoltaïsme mais à condition de ne pas concurrencer l'agriculture, ni atteindre la biodiversité.

« Demain, du solaire sur les toits, les cheminées, le marché couvert de Sotteville » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Sotteville-lès-Rouen).

« Les panneaux solaires constituent l'énergie du futur » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Grand-Quevilly).



Dessin de Jacques (Atelier organisé pour les résidents du Pré de la Bataille, foyer médical pour les personnes en situation de handicap)

L'énergie hydraulique a également été évoquée dans les débats. Pour les membres du CDD, cette énergie permettrait de valoriser la proximité du fleuve. Les membres de la Convention citoyenne proposent de réactiver les anciens moulins à eau pour alimenter l'éclairage public.

« On part de trop loin sur l'énergie ! Il n'y a pas de parc photovoltaïque, seulement des usines de biomasse...La Seine a une énergie hydraulique potentielle ! » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Graines de Jardin).

Autre point évoqué par les membres de la Convention citoyenne dans leur rapport final : **la géothermie et les réseaux de chaleur**. Ces solutions permettraient de chauffer les bâtiments, tandis que les systèmes à double flux offriraient un refroidissement en été, contribuant ainsi à limiter l'utilisation de la climatisation.

Quelques habitants ont aussi encouragé **le développement de l'énergie éolienne**. Il a été précisé que les éoliennes ne devaient pas être trop proches des habitations.

Enfin, des citoyens ont mentionné des conditions de réussite au développement des énergies renouvelables :

- Respecter la singularité architecturale des lieux, les spécificités régionales et locales, ainsi que le patrimoine naturel dans les quartiers et les communes ;
- Améliorer leur accessibilité en termes de prix ;
- Renforcer leur viabilité ;
- Ne pas faire reposer l'effort de leur production uniquement sur les acteurs économiques.

• Rénovation énergétique

De manière générale, les citoyens ont souligné l'importance de la rénovation dans la transition énergétique. Cela implique de :

- Accélérer la réhabilitation du parc ancien, et notamment des logements vacants et bureaux, y compris les HLM anciens et zones ANRU ;
- Améliorer l'isolation thermique des bâtiments existants ;
- Inciter à la rénovation de l'existant, public et privé, sur tout le territoire, par la mise en place de subventions (restaurer la prime Rénov') ;
- Faciliter les démarches pour la rénovation énergétique, l'accès aux aides et élargir les critères d'éligibilité ;
- Assurer un accompagnement financier et humain renforcé pour aider à la remise aux normes (entre autres via la mise en contact d'entreprises qualifiées et certifiées) ;
- Favoriser les constructions *low-tech* qui limitent les besoins en énergie (traversant, bioclimatique) ;
- Contraindre à l'emploi de matériaux biosourcés et renouvelables.

45% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à rénover leur logement pour réduire l'empreinte carbone des logements.

Des participants préconisent aux élus de faire en sorte que la rénovation énergétique soit moins coûteuse que la construction des bâtiments. Des membres de la convention citoyenne déplorent également la hausse des coûts de l'énergie et de la réhabilitation d'anciens bâtiments.

Démarche de projet

Dans le cadre de la démarche de projet, de nombreux citoyens de la concertation ont souligné l'importance de renforcer l'éducation et la sensibilisation au changement climatique, ainsi que le rôle essentiel de la participation citoyenne et de l'engagement des élus pour réussir la transition sociale et écologique.

• Education et sensibilisation

Pour répondre à l'urgence climatique, les contributions issues de la concertation mettent en évidence l'importance de l'information et/ou de la sensibilisation environnementale, notamment à travers des activités éducatives et ludiques. Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Renforcer l'éducation à la nature dans les écoles et s'inspirer d'écoles comme en Finlande, qui permettent une éducation à la nature ;
- Multiplier les classes vertes à l'école ;
- Favoriser les intervenants extérieurs et les ateliers impliquant la manipulation et les émotions pour avoir un impact sur les apprentissages et développer des comportements responsables ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation à destination des plus jeunes ;
- Prolonger l'éducation et la sensibilisation à l'environnement dans l'enseignement supérieur ;
- Soutenir les formations axées sur les nouveaux modèles économiques et la production durable ;
- Encourager les actions individuelles, par exemple en mettant des composteurs à disposition ;
- Informer sur la culture du risque, l'importance de la faune et de la flore ;
- Partager ses expériences et sensibiliser son entourage ;
- Etablir des sondages auprès des acteurs concernés.

Les contributions citoyennes soulignent aussi la nécessité de soutenir financièrement les plus démunis pour permettre des changements de mode de vie.

L'atelier organisé avec la MJC d'Elbeuf pour des jeunes de 16-25 ans a été particulièrement riche en contributions sur ce sujet :

- Créer des partenariats avec des influenceurs locaux pour réaliser des vidéos de sensibilisation.
- Sensibiliser au changement climatique en établissant un lien avec les passions et les loisirs des individus (sport, cinéma, ...) ;
- Utiliser les réseaux sociaux pour sensibiliser ;
- Former à l'animation d'ateliers de sensibilisation ;
- Privilégier des ateliers mixtes combinant plusieurs types d'activités (jeux, exercices écrits, etc.) tout en misant sur leur attractivité, notamment grâce à des activités dynamiques et engageantes.

• **Le devoir des élus**

Pour que la transition sociale et écologique soit effective, certains citoyens appellent avant tout à une véritable responsabilisation politique des élus sur ces enjeux. Ils attendent des décisions précises et fortes, guidées par l'intérêt collectif.

Le questionnaire d'évaluation adressé aux membres de la convention citoyenne met en évidence leur souhait de voir une réelle volonté politique de transition écologique, tant au niveau mondial et national qu'au niveau de la Métropole. Certains membres expliquent que cela augmenterait leur confiance en l'avenir.

« Les grandes décisions sont prises par des gens de pouvoir qui ne respectent pas ces mesures écologiques » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille).

• **Participation citoyenne**

Enfin les personnes qui se sont exprimées pendant la concertation sont favorables à la participation citoyenne, voire à la co-construction dans la vie publique de la Métropole Rouen Normandie, mais aussi au sein des entreprises. Cette participation doit encourager les initiatives sociales et écologiques, tout en favorisant un vivre-ensemble fondé sur le partage et la construction d'une vision commune.

Les membres de la convention citoyenne appellent à renforcer la participation des salariés dans les décisions stratégiques au sein des entreprises. Comme les citoyens rencontrés sur le terrain, ils insistent pour que leurs avis soient davantage écoutés.

Si des changements s'avèrent nécessaires dans nos modes de vie, ceux-ci seront acceptés d'abord à condition « *qu'ils soient partagés de façon juste entre tous les membres de notre société* », puis « *qu'ils soient décidés collectivement* » (Un membre de la Convention citoyenne).

Les enseignements de la concertation sur le projet de territoire

Lors de la concertation sur le projet de territoire, les questions stratégiques et les scénarios ont été présentés et mis en débat avec les citoyens de la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble du 2^{ème} trimestre 2024 :

- **Rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050** (émission de plus de 900 contributions). Deux sujets ressortent comme étant fortement attendus par les citoyens : une mobilité améliorée, notamment en matière de transports en commun et de modes doux, ainsi que davantage de services de proximité.
- **Questionnaire** (280 réponses). Deux sujets apparaissent comme prioritaires pour les répondants : le désir d'un aménagement du territoire sobre et la mobilité pour tous.
- **Convention citoyenne** : elle a achevé ses travaux et rendu ses conclusions le 19 juin. Il ressort notamment de la vision du territoire en 2050 et des positionnements sur les dilemmes les éléments d'attente suivants : la proximité / le changement de modes de vie qui devra s'opérer d'ici 2050 avec moins de déplacements.
- **Ateliers avec les jeunes et avec un public en situation de handicap**. Les sujets suivants ont été particulièrement exprimés par les citoyens : les enjeux de prise en compte de la nature et d'évolution de nos modes de vie pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que le besoin d'une ville conviviale et inclusive.

De manière transversale, la concertation a fait émerger des propositions fortes, qui sont listées ci-dessous. Précisons que toutes les observations formulées dans le cadre de la concertation ne trouveront pas forcément une réponse dans les documents du SCoT ou du PLUi car elles ne font pas toutes parties du champ de l'aménagement. Néanmoins, beaucoup relèveront plus ou moins directement du volet Air Energie Climat car elles concernent l'adaptation des modes de vie.

Concernant l'aménagement du territoire, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Améliorer l'offre de **transports en commun** ;
- Développer les **mobilités douces** et réduire l'usage de la voiture individuelle ;
- Développer, voire accélérer le **ferroviaire et le fluvial** ;
- Améliorer la **proximité et l'accessibilité** des services, commerces, équipements et loisirs pour tous et toutes ;
- Développer des **activités sociales et culturelles** générant du lien social ;
- **Limiter et densifier** la construction et privilégier un **habitat groupé, collectif et participatif** ;
- Aménager un **habitat plus inclusif**.

Concernant la biodiversité et les espaces naturels, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Assurer un meilleur **entretien** et un **assainissement** de la Seine ;
- Faire de la Seine un **axe prioritaire de transport** ;
- Prévenir et faire face aux **risques d'inondation** ;
- Protéger le **patrimoine environnemental** de la Métropole (faune, flore, eau, sol, terres agricoles, air, etc.) ;
- Favoriser la **nature en ville** ;
- Améliorer la **gestion des déchets**.

Concernant le modèle économique, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Assurer l'**autonomie locale** du territoire sur le plan économique ;
- Développer une **alimentation locale et en circuit court** ;
- Promouvoir une **agriculture moins intensive et/ou biologique et/ou l'agroécologie** ;
- Maintenir une économie équilibrée entre l'**industrie**, y compris celle existante et le **tertiaire** ;

- Renforcer **l'attractivité du territoire** par la création d'emplois et de formations, par le tourisme et l'essor de l'activité industrialo-portuaire ;
- Promouvoir **un développement économique porté par l'innovation** ;
- Promouvoir **un développement économique respectueux de l'environnement**.

Concernant la transition énergétique, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Développer **les énergies renouvelables**, en particulier l'énergie solaire ;
- Promouvoir **la rénovation énergétique** du bâti (réhabilitation du bâti ancien, isolation thermique, subventions, aides financières, etc.).

Concernant la démarche de projet, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Renforcer **l'information, l'éducation et la sensibilisation** au changement climatique ;
- Renforcer **l'engagement des élus** dans la transition sociale et écologique ;
- Renforcer la participation citoyenne dans le domaine écologique.



Partie 4 : Synthèse des échanges sur le Projet d'Aménagement Stratégique avec les citoyens

Au fur et à mesure de l'élaboration du PAS, la Métropole Rouen Normandie a recueilli les réactions des parties prenantes et les contributions citoyennes et les a traitées pour les intégrer dans le document structurant pour l'avenir du territoire. L'ensemble de ces apports sont ici synthétisés par thématique du PAS. Les comptes-rendus détaillés des événements de concertation sont également disponibles sur le site internet : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/> .

Quelques éléments issus des échanges avec les élus de l'Assemblée des Communes sont également consignés car ils constituent des éclairages sur le processus de construction du projet.

Axe 1 : Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

1.1 Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone

En réponse à l'urgence écologique, le PAS inscrit l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif suppose de mobiliser très fortement l'ensemble des leviers de décarbonation, mais aussi de préserver et d'accroître les puits de séquestration carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire.

Tout en soulignant l'importance de cet objectif du PAS, les membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne émettent quelques points de vigilance sur sa mise en œuvre :

- **Définir des ordres de grandeur et des objectifs chiffrés** pour atteindre la neutralité carbone ;
- **Analyser le cycle de vie des ressources et adapter le cycle de vie des déchets** pour atteindre la neutralité carbone ;
- En ce qui concerne les mobilités, **résoudre le dilemme entre se déplacer moins et se déplacer autant mais de manière décarbonée**. Dans le rapport de la Convention citoyenne, il était préconisé de mobiliser les leviers de décarbonation des mobilités dans les zones rurales qui sont peu desservies par les transports en commun ;
- Veiller à **assurer une transition écologique équitable**, notamment en prêtant attention aux inégalités d'accès aux ressources ;
- Assurer et accompagner **les changements de modes de vie et de mentalités** sur ces questions, en misant sur **l'éducation** dès le plus jeune âge.

L'assemblée des communes s'est interrogée de son côté sur **l'objectif de neutralité carbone à 2050 de diminution des gaz à effet de serre et si cela prenait en compte les reports de production sur d'autres territoires ainsi que ce qui est importé**.

1.2 Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers son PAS, à adopter un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire fondé sur le **ménagement de ses ressources naturelles**. Ceci impose d'adapter les besoins du territoire aux ressources actuelles, à leurs évolutions à venir et à leur vulnérabilité accrue par le changement climatique.

Le Comité de suivi de la Convention citoyenne, tout comme le CCCAT, soutient que cet objectif ne saurait être atteint sans une meilleure connaissance, par la Métropole, de ses ressources naturelles,

comme inscrit dans le PAS. Le Comité de suivi considère que cette connaissance peut s'appuyer sur **l'open data, l'éducation et une régulation de la publicité**, notamment en ouvrant les données qui concernent l'hydraulique. Par ailleurs, il encourage la Métropole à **participer activement aux programmes nationaux et européens sur les sols** pour mieux les comprendre et les protéger. Le CCCAT, quant à lui, préconise de **faire des états des lieux des ressources le point de départ de tout projet** afin d'adapter le développement aux ressources. La Métropole analyserait ainsi chaque projet à la lumière de ces états des lieux, mais également de l'impact carbone généré, et ne les validerait que s'ils respectent les objectifs fixés et s'ils n'ont pas d'impact négatif sur les ressources, voire s'ils permettent une amélioration des ressources.

En outre, le CCCAT a formulé des recommandations pour ménager véritablement les ressources naturelles et aller au-delà des simples mesures de gestion :

- Etablir **une stratégie écologique territoriale à long terme**, intégrant les trames écologiques et les objectifs de renaturation ;
- **S'entourer de compétences de naturalistes** pour éviter les solutions standardisées obéissant à des effets de mode (micro-forêts, toitures végétalisées, choix des variétés) et ainsi favoriser des actions fondées sur la connaissance du vivant et qui minimisent la production de déchets ;
- **Associer les habitants**, ce qui permettrait de favoriser l'acceptation des mesures et de renforcer la pédagogie environnementale.

Le ménagement des ressources doit respecter selon eux les conditions suivantes :

- Systématiser la logique **Eviter, réduire, compenser** dans l'ensemble des projets ;
- **Adapter le développement aux ressources**, pour ainsi les préserver pour les générations futures et faire face au changement climatique ;
- **Réduire les besoins en ressources et privilégier la proximité dans l'approvisionnement** ;
- **Valoriser localement la matière, réduire les déchets et créer des lieux d'économie circulaire pour recycler, partager, etc.** Cette condition est partagée avec le Comité de suivi de la Convention citoyenne qui appelle à une gestion raisonnée des matériaux fondée sur l'économie circulaire.

Les membres du Comité de suivi citoyen s'interrogent néanmoins sur **la capacité du territoire de la Métropole à être autonome en s'appuyant uniquement sur les énergies renouvelables**.

1.3 Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures

Pour changer de modèle de développement, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers son PAS, à protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures.

Les notions d'« **éviter – réduire – compenser** » (ERC), de **renaturation** ainsi que de **sobriété foncière** ont été appréciées lors des différents événements de concertation. Le Comité de suivi de la Convention citoyenne et le CCCAT saluent en particulier **la protection du vivant non humain et la valorisation des bénéfiques non-économiques**, tels que la qualité de l'air et de vie. Toutefois, une participante de la réunion publique sur le PAS a soulevé un point de vigilance vis-à-vis de la notion d'ERC. Selon elle, la compensation ne doit pas transformer l'environnement en un espace d'échange. Les espaces doivent être considérés par leur qualité intrinsèque.

Pour atteindre cet objectif de protection et restauration de la biodiversité, les préconisations suivantes ont été formulées (principalement par les membres du CCCAT et également par les citoyens de la réunion publique du 30 janvier 2025 sur le PAS) :

- Restaurer et renforcer **les corridors écologiques** ;

- Privilégier la **sobriété foncière** dans l'utilisation des espaces naturels, agricoles et forestiers et protéger les terres les plus qualitatives. **La reconversion des friches** est un levier puissant pour y parvenir ;
- **Préserver les sols fonctionnels** et les reconstituer chaque fois que cela est possible. La reconstitution d'un sol ne doit pas consister seulement à le désimperméabiliser mais à lui rendre ses fonctionnalités ;
- Identifier les zones préférentielles de **renaturation** et assurer cette renaturation ;
- **Privilégier l'utilisation des espaces déjà artificialisés** pour réaliser des nouveaux projets, par exemple en priorisant l'utilisation de friches pour de nouveaux projets ;
- Mettre en place **des commissions de suivi** pour arbitrer sur ce que l'on renature ou non ;
- Définir un moyen d'arbitrer à quelle condition il est possible de **consommer ou pas des nouvelles terres agricoles**.

Lors de l'assemblée des communes, les questions de foncier sont ressorties. *« Certaines communes rurales n'ont plus de foncier. Le prix des maisons est déjà très élevé. Comment pourrait-on éviter la mort de ces villages ? Un autre participant nuance cette question en disant qu'il est possible de miser sur les friches pour attirer de nouvelles populations dans les bourgs et les villages. »* Il a été répondu que : « Le modèle résidentiel qui a prévalu ne pourra plus se poursuivre. Nous pourrions par exemple envisager d'organiser le parcours résidentiel à l'échelle de plusieurs communes (quatre ou cinq) qui mutualiseraient leurs moyens fonciers complémentaires pour permettre aux résidents de trouver des logements dans un bassin de vie. La proximité ne se joue en effet pas qu'à l'échelle de la commune ».

Un débat a émergé entre les membres du Comité de suivi concernant la relation de l'humain à la biodiversité : **laisser la nature à elle-même ou en tirer des bénéfices**, sachant que la Convention citoyenne avait proposé que quelques espaces soient sanctuarisés pour la nature.

1.4 Intégrer les risques pour être plus résilients

En réponse à l'urgence écologique, le PAS inscrit l'objectif de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques et d'accroître la résilience du territoire face aux risques naturels et industriels, au changement climatique ou encore à la perte de biodiversité.

Le Comité de suivi de la Convention citoyenne et le CCCAT soulignent l'importance de **protéger et adapter les infrastructures existantes face aux risques naturels et industriels**. Cela implique selon eux d'avoir une exigence accrue concernant l'utilisation de matériaux durables et biosourcés. De plus, les deux instances ont évoqué l'importance d'**associer les citoyens à cet objectif**, soit en les sensibilisant et en les éduquant (le CCCAT), soit en les informant davantage, en les associant aux décisions et en encourageant les initiatives citoyennes (le Comité de suivi).

Pour accroître la résilience face aux risques, le CCAT insiste sur les trois points suivants :

- **Penser l'aménagement du territoire dans une logique de réduction de sa vulnérabilité**, en sensibilisant et éduquant les habitants du territoire, en luttant contre les inondations et la montée des eaux, en gérant le risque industriel et de pollution, en réduisant la pollution et en s'adaptant au changement climatique ;
- **Adapter le bâti et les infrastructures existantes aux évolutions des risques et aléas climatiques** ;
- **Interdire les nouveaux aménagements dans les zones classées aux Plans de prévention du risque inondation et aux Plans de prévention des risques technologiques**.

Le Comité de suivi citoyen ajoute qu'il apprécie particulièrement l'idée d'**organiser et de diffuser la connaissance de la vulnérabilité sur le territoire**.

Axe 2 : Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

2.1 Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité

Pour favoriser des modes de vie décarbonés, plus sobres, plus justes, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à organiser le développement du territoire en privilégiant l'échelle de la proximité. **Cette notion de proximité sur le territoire a fait consensus lors des différents événements de concertation organisés sur le PAS.** Renforcer la proximité est perçue comme bénéfique au territoire. Toutefois, cette notion mériterait d'être clarifiée, selon les membres du Comité de suivi de citoyen, car elle peut parfois générer nuisances et conflits, au lieu de renforcer le lien social.

Le Comité de suivi citoyen a mis en avant trois points positifs à cet objectif :

- Ré-instaurer la proximité permet de **renforcer le lien social et d'éviter l'isolement, notamment en milieu rural.**
- Cela permet de **remettre de l'humain dans les procédures dématérialisées.**
- Cela permet de **favoriser la sobriété des déplacements** et de **réduire le recours aux modes de transport carbonés**, ce qui contribue non seulement à diminuer la pollution mais aussi à gagner du temps. Le développement des commerces en centre-ville s'inscrit également dans cette dynamique.

De plus, le Comité de suivi citoyen et le CCAT ont formulé des préconisations concernant la mise en œuvre de cet objectif. **En ce qui concerne les services**, ils préconisent de :

- Mutualiser des équipements et services (publics et privés) avec les communes voisines ;
- Assurer une amplitude horaire adaptée des services ;
- Favoriser la création de "communes nouvelles" pour des services plus efficaces ;
- Prévenir la fracture numérique, notamment face à la dématérialisation croissante des services, en prenant en compte les besoins des PMR et des personnes en situation d'illectronisme.

En ce qui concerne l'urbanisme, ils préconisent de :

- Eviter l'étalement urbain et pavillonnaire ;
- Introduire davantage de souplesse dans les réglementations d'urbanisme et de réhabilitation.

En ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation, le CCCAT préconise de :

- Favoriser les productions agricoles locales et les nouvelles filières dont a besoin le territoire pour œuvrer en faveur d'une alimentation plus locale ainsi que des pratiques plus durables
- Poursuivre la création d'une ceinture maraîchère dans le cadre d'Agri Pariseine.

En ce qui concerne les mobilités, le CCCAT préconise de transformer des voies routières en voies douces et cyclables.

En ce qui concerne la transition énergétique, le CCCAT préconise de favoriser les boucles énergétiques locales. Les membres du CCCAT encouragent le développement de l'autoconsommation partagée et des énergies citoyennes.

Enfin, le CCCAT préconise **la mise en réseau des espaces verts et de loisirs**, en aménageant par exemples des boucles vertes et bleues.

Cette nouvelle organisation du territoire doit prendre en compte, selon les membres du Comité de suivi citoyen, la pollution lumineuse et plus largement les impacts sonores, visuels et olfactifs sur le territoire, ainsi que le respect des trames écologiques.

L'assemblée des Communes a travaillé en atelier sur les **questions d'armature urbaine** et a permis de faire évoluer les représentations afin qu'elle reflète la notion de proximité. Ainsi, suite à ces ateliers, les flux entre les polarités ont été inscrits, les niveaux de polarités ont été complétés et détaillés. Les questions liées aux typologies d'habitat dans chaque type de polarités ont été abordées. Le déploiement des services de proximité dans les polarités de proximité représente un enjeu majeur pour les communes. Des exemples sont cités : "services administratifs type la Poste, les établissements scolaires, les pharmacies, les commerces de moyenne surface. L'accent encore une fois est mis sur les services de santé."

Dans les polarités structurantes, les participants mettent l'accent sur "**le développement des services de santé**, notamment car la population est vieillissante : mieux répartir les services hospitaliers à Rouen et aux alentours, avoir des antennes de services d'urgence, et répartir les spécialités en médecine." Il est également proposé de **développer des équipements sportifs** (par exemple les piscines) et les **services administratifs** (par exemple les impôts et la Poste) et judiciaires.

Pour la polarité Elbeuf : il est proposé de **développer les petits commerces et les services administratifs** (par exemple les impôts et la Poste) **et judiciaires** ainsi que de **mieux répartir les services hospitaliers à Rouen et aux alentours**.

Pour la polarité cœur de Rouen : il est proposé de **mieux répartir les services hospitaliers à Rouen et aux alentours**, de **maintenir les services existants** et de **développer les commerces et des tiers lieux de travail pour les étudiants et les jeunes travailleurs**.

2.2. Aller vers plus d'autonomie

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à accroître son autonomie en réduisant sa dépendance à d'autres territoires, pour répondre aux besoins des habitants et des usagers.

Toutes les instances de participation considèrent que **l'autonomie de la Métropole devra reposer sur le développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire ainsi que sur son autonomie alimentaire**. Cela contribuera globalement à atteindre les objectifs de sobriété, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les liens sociaux.

Le Comité de suivi citoyen a identifié les avantages suivants au développement de l'autonomie de la Métropole Rouen Normandie :

- L'autonomie énergétique aboutira à **la réduction des factures énergétiques et de l'importation d'énergie**.
- L'économie circulaire joue un rôle clé en **créant des emplois**, en **réduisant les coûts** à toutes les échelles (foyer et public) et en **renforçant les liens sociaux**.
- L'autonomie alimentaire favorise le **lien direct entre les producteurs et les consommateurs**, permet une **alimentation plus saine**, des **coûts maîtrisés** et de **meilleures conditions de santé**.

Pour poursuivre cet objectif d'autonomie, le Comité de suivi citoyen a formulé plusieurs propositions :

- **Mettre en place un accompagnement financier pour les travaux de rénovation énergétique des logements des particuliers**, en tenant compte du rapport coût / amortissement / économies réalisées ;
- **Favoriser la création d'emplois**, en mettant à disposition des terres agricoles pour de nouvelles fermes, tout en soutenant les agriculteurs et en développant des pratiques comme l'agroforesterie ;
- **Privilégier la sobriété avant l'utilisation des énergies renouvelables**, tout en diversifiant les sources (Seine, solaire, éolien, biomasse) de façon à optimiser les ressources ;

- **Développer des points de collecte** dans une logique d'économie circulaire et solidaire ;
- **Réduire les déchets à la source**, car *« le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »*.

Le CCCAT ajoute les propositions suivantes concernant l'alimentation :

- **Soutenir et faciliter le développement des circuits courts dans l'approvisionnement alimentaire du territoire ;**
- **Expérimenter des formes de production alimentaire locale à l'échelle de la Métropole** (potagers et vergers partagés, etc.).

Lors de la réunion publique sur le PAS, le rôle de la Chambre d'Agriculture dans les études sur la dimension agricole de la Métropole a été questionné : elle ne peut pas être juge et partie. Des participants ont insisté pour que les choix stratégiques reviennent à la Métropole.

Concernant l'autonomie du territoire l'assemblée des Communes a rappelé la nécessité de :

- **Mobiliser le potentiel des toitures de bâtiments** pour développer le photovoltaïque.
- **Envisager le maillage d'espaces d'agriculture de proximité entre plusieurs communes (à l'échelle de bassins locaux).**
- Pour répondre au besoin de maîtrise du foncier nécessaire au développement d'initiatives de production alimentaire ou énergétique, faire fonctionner le principe de subsidiarité en assurant un **portage foncier par la Métropole.**
- **Ouvrir les périmètres de réflexion sur les circuits courts au-delà de la Métropole** (notamment pour les maraîchers).
- Considérer la **Métropole comme opérateur énergétique** pour l'ensemble des communes (centralisation de la méthanisation et redistribution de l'énergie générée).

Les sujets ayant plus suscités de débats sont relatifs à la mise en place de **procédures incitatives** (aides financières, procédures simplifiées) pour développer les circuits courts mais aussi, le développement la coopération entre les communes de la Métropole et la nécessité de s'appuyer sur la coopération avec les autres territoires (mutualisation de projets, notamment agricoles).

2.3. Aller vers plus de coopérations

Pour répondre aux enjeux de transition, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à développer des coopérations, en misant sur trois échelles : le voisinage, la Normandie et l'axe Seine.

Globalement, le Comité de suivi Citoyen adhère à cet objectif et aux leviers proposés dans le PAS. En effet, selon les membres du Comité, une **meilleure communication entre les territoires** favorise la complémentarité et la mutualisation des moyens, tout en renforçant l'efficacité des actions entreprises. Toutefois, en plus de la coopération extra-métropolitaine, il serait essentiel selon eux de **mettre l'accent sur la coopération intra-métropolitaine.** *« Il ne faut pas perdre l'identité du territoire »*. La coopération extra-métropolitaine exige, quant à elle, **une vigilance particulière quant aux divergences de politiques entre les différents établissements publics de coopération intercommunale.**

Le CCCAT préconise de poursuivre l'investissement dans la **coopération interterritoriale autour de l'axe Seine.** Cet investissement pourrait prendre les formes suivantes :

- Le développement d'un pôle multimodal fluvial/fret ;
- Le développement de la desserte locale fluviale pour créer des lieux d'attractivité ;
- Le développement des baignades et activités récréatives en Seine et dans les cours d'eau ;
- Une réflexion sur les droits de la Seine ;

- Le renforcement des coopérations avec les territoires voisins sur des politiques comme la protection de l'eau (les bassins versants dépassant le périmètre de la Métropole rouennaise) ;
- L'uniformisation des réseaux de transport public (trains, car express, transports urbains...) et la création d'un pass qui permet de voyager sur les différents types de transport ;
- L'association de ces territoires dans l'élaboration des documents phares (SCoT, Plan de mobilité...);
- La mise en réseau pour le travail sur les inondations ;
- La coopération pour le développement de pratiques touristiques autour du plein air et de la culture.

Concernant l'axe Seine, les membres du Comité de suivi citoyen anticipent des **difficultés de navigation** pour les grandes barges.

Les élus de l'assemblée des communes ont confirmé dans leur débat qu'il fallait poursuivre et **renforcer les coopérations avec les EPCI voisins sur les mobilités** (lignes de bus, pistes cyclables et voies partagées), pour assurer une **cohérence à l'échelle des bassins de vie**, peut-être développer une **cartographie commune des équipements et services avec les territoires voisins**, afin de rationaliser leur répartition sur le territoire, envisager la **mutabilité des emprises foncières** des infrastructures de transport tenant compte des besoins changeants de la société.

2.4. FOCUS : Aller vers plus de nouveaux équilibres : La Seine, un bien commun en partage

Parce que la Seine est la colonne vertébrale du territoire et que les effets du changement climatique y sont préoccupants et tangibles, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à préserver et ménager ce fleuve. Elle s'attachera à faire de la Seine un espace naturel, un espace en transition, un espace à vivre un support du développement économique.

Le Comité de suivi citoyen salue en particulier la volonté de **développer le transport fluvial** pour les trajets domicile-travail au quotidien. Cela permet non seulement de **proposer une alternative de mobilité durable**, mais également de **renforcer l'identité locale**.

Le Comité de suivi citoyen a néanmoins formulé quelques points de vigilance :

- La protection de la Seine nécessite une **vision et un travail partagé**. *« La Seine n'est pas que Normande »*. Une cohésion entre toutes les Métropoles traversées par la Seine est indispensable, notamment pour des projets comme la baignade en Seine.
- Une **maintenance régulière des bacs**, que les membres du Comité de suivi citoyen décrivent comme étant souvent en panne, est nécessaire pour développer le transport quotidien sur la Seine.
- Les membres considèrent qu'il est important de **renforcer et d'entretenir les berges**.

Lors de la réunion publique sur le PAS, il a été souligné que la Seine ne devait pas uniquement servir à l'énergie et au transport. *« Nous souhaitons que la Seine et ses affluents soient vraiment des lieux de vie, des îlots de fraîcheur et aussi des lieux de baignade à l'avenir »*.

Axe 3 : Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

3.1 Une Métropole solidaire

Convaincue que la transition écologique n'est possible que si elle est également sociale et animée par un principe de justice, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à faire de la solidarité le moteur du lien entre les territoires et les habitants.

La solidarité est une valeur chère aux membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne et du CCCAT.

Cela implique en premier lieu de **renforcer la solidarité entre les territoires**. Pour le CCCAT, cette solidarité passe avant tout par une meilleure articulation entre l'urbain et le rural. À cet égard, le CCCAT appelle à préserver les terres agricoles en densifiant les zones urbanisées et en limitant l'étalement urbain, ainsi qu'à valoriser les bourgs et les centralités de proximité rurales afin de faire baisser la dépendance à la ville centre et la mobilité contrainte. Les membres du Comité de suivi citoyen préconisent également une meilleure coopération économique entre territoires.

Au-delà de la solidarité entre territoires, les membres du Comité de suivi citoyen souhaiteraient davantage de **solidarité financière avec les publics précaires** mais aussi plus **d'initiatives solidaires et de rencontres entre citoyens et étrangers**. Celles-ci permettraient de favoriser les échanges autour de loisirs, métiers ou passions, tout en facilitant leur adaptation en France et l'apprentissage de la langue.

Pour le Comité de suivi citoyen et le CCCAT, la solidarité touche aussi le domaine de l'habitat et du logement. Ils formulent les préconisations suivantes :

- Assurer des parcours résidentiels adaptés et créer des logements locatifs en acquérant des terrains et des biens ;
- Diversifier les types de logements et mettre en œuvre des mesures plus restrictives comme une taxe limitant les Airbnb ;
- Renforcer la prise en charge des demandes de logements sociaux tout en augmentant leur nombre, en favorisant la mixité ;
- Expérimenter des nouvelles formes d'habitat qui favorisent le lien social (par exemple, des projets d'habitat participatif locatifs ou propriétaires et de jardins partagés).

En outre, les deux instances soulignent l'importance de la solidarité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le Comité de suivi citoyen considère que l'ESS ne limite pas à l'axe solidarité mais devrait également figurer dans l'axe économique. Le CCCAT propose de créer de nouveaux lieux pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Ces lieux pourraient contenir des espaces de vente pour les circuits courts, des ateliers de réparation, des vélo-stations, un service d'autopartage résidentiel. Ils pourraient être mutualisés et centralisés.

Concertant cet enjeu de solidarité, les élus de l'assemblée des communes ont formulé les enjeux de **disponibilité du foncier** et de **capacité à mobiliser des ressources financières** pour créer des logements et de permettre un **droit d'expérimentation de nouvelles formes d'habitat solidaire** pour s'affranchir des processus administratifs contraignants.

3.2 Une Métropole accueillante

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à consolider son statut de métropole accueillante pour tous. Elle renouvelle sa conception de l'accueil, avec la volonté d'un développement sobre, soutenable et intelligent en privilégiant la qualité des conditions d'accueil.

Le Comité de suivi citoyen et le CCCAT convergent vers une **amélioration du cadre de vie et de l'environnement**. Les deux instances partagent l'idée **d'une approche inclusive de l'espace urbain** qui permette l'accueil, l'accessibilité et le bien-être de tous. Selon les deux instances, cela peut notamment s'appuyer sur le **développement des marchés locaux et la présence d'agriculteurs proposant leurs produits en vente directe**.

En revanche, le Comité de suivi citoyen relève un certain nombre de points d'attention :

- **Penser l'inclusion**, notamment vis-à-vis de l'accueil des personnes vulnérables au sens large (en particulier des personnes en situation de handicap) et de l'intégration des étrangers.
- **Faire apparaître et travailler davantage sur la thématique de l'agriculture**. L'agriculture semble trop peu mentionnée pour les participants.
- Prêter davantage **attention à la santé mentale, notamment la lutte contre l'isolement**.

Le CCCAT insiste plutôt sur l'urbanisme pour rendre le territoire plus accueillant pour tous :

- Réfléchir à un **urbanisme végétal créateur d'espaces sécurisants, nourriciers et de bien-être, qui favorisent le lien social**, et qui deviennent également des **marqueurs de quartier**. Cela implique de végétaliser l'espace urbain pour lutter contre la chaleur, la pollution de l'air, etc. et de permettre la présence de l'eau dans la ville.
- Accueillir des unités de production et de travail à chaque niveau des espaces urbains. Le CCCAT prône la **mixité fonctionnelle des espaces** qui réduit la demande de déplacement autour du schéma de la **ville du quart d'heure** et des réseaux de transport en commun.
- Poursuivre les actions en faveur de **l'amélioration de la qualité du cadre de vie pour tous sur le territoire métropolitain** (qualité des espaces publics, proximité des espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements piétons et cyclables, etc.).

3.3 Une Métropole rayonnante

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à penser le rayonnement de son territoire à l'aune des principes de la transition social-écologique.

La notion de « rayonnement » a suscité des réserves, surtout de la part des membres du CCCAT mais aussi du Comité de suivi de la Convention citoyenne. En effet, selon le CCCAT, *« le développement du tourisme peut être au détriment de la qualité de vie des habitants (exemple : hôtels de luxe au lieu d'habitat social dans des bâtiments patrimoniaux...), ce qui nourrit in fine une économie peu compatible avec la lutte contre le bouleversement climatique et l'épuisement des ressources de la planète »*. De même, les membres du Comité de suivi insistent pour que le rayonnement du territoire profite d'abord aux habitants et non aux autres acteurs, y compris les entreprises.

Les deux instances ont ainsi formulé des préconisations pour promouvoir une attractivité du territoire responsable et qui réponde aux enjeux du changement climatique et aux besoins des populations :

- **Avoir une approche globale de l'attractivité**. Il est important de tenir compte de tous les autres sujets qui y contribuent, pas seulement l'économie. Il faut développer des initiatives comme les colocations intergénérationnelles.
- **Limiter les impacts négatifs de l'activité touristique** et étudier la possibilité de restreindre la location temporaire (ex. : Airbnb) pour lutter contre la pénurie de logements pour les résidents permanents ;

- **Maintenir les grands événements de la Métropole Rouen Normandie**, comme l'Armada, qui contribuent au rayonnement du territoire, tout en les adaptant au changement climatique ;
- **Conserver le leadership de la Métropole Rouen Normandie en matière de cardiologie ;**
- **Renforcer l'attractivité de la Métropole Rouen Normandie auprès des étudiants**, en développant des formations en adéquation avec les besoins des entreprises locales et des métiers émergents. Cet enjeu doit être intégré dès l'orientation au secondaire, notamment dans les filières techniques et professionnelles, grâce à une stratégie concertée entre les acteurs (CCI, CMA, CA), les écoles et les entreprises ;
- **Renforcer l'attractivité culturelle du territoire** en améliorant l'accès à la culture par des actions de médiation culturelle et d'initiatives "d'aller vers" ;
- **Réaménager progressivement les zones commerciales pour favoriser les commerces de centre-ville, avec une attention portée aux prix fonciers.** Ces zones pourraient être transformées en espaces renaturés, en bureaux pour entreprises, ou en lieux culturels, tout en améliorant leur desserte par les transports en commun.
- **Conserver, restaurer, aménager des vues, panoramas, belvédères sur la Seine ou les grands paysages en priorité pour les habitants ;**
- **Accueillir des opérations de densification et renouvellement « doux » dans les tissus urbains anciens pour faciliter la rénovation des logements ;**
- **Installer de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables dans les zones d'activités économiques.**

Néanmoins, lors de la réunion publique sur le PAS, il a été souligné que l'attractivité industrielle de la Métropole Rouen Normandie est bénéfique pour le territoire car elle stimule la création d'emplois. Il est également nécessaire de renforcer les liens avec la région parisienne pour accroître l'attractivité du territoire.

Les élus de l'assemblée des communes ont partagé les ambitions suivantes concernant le rayonnement de la Métropole Rouen Normandie :

- **Développer l'axe Seine vers le tourisme et l'innovation du transport fluvial** et en faire le moteur du développement d'une économie décarbonée.
- **Maintenir et entretenir les panoramas** du territoire.
- **Avoir une meilleure connaissance des facteurs de rayonnement de l'ensemble des communes** de la Métropole et mettre en valeur les intérêts patrimoniaux.
- **Accroître la visibilité de la Métropole** par des événements marquants bas carbone (ex.Armada).

Les enseignements de la concertation sur le Projet d'Aménagement Stratégique

La trame du PAS ayant été présentée au CCCAT et au Comité de suivi de la Convention citoyenne, ces deux instances ont pu enrichir les axes du PAS lors d'ateliers. Les membres du CCCAT ont également produit un avis sur le PAS. Le grand public a pris connaissance de la trame du PAS durant la réunion publique du 30 janvier 2025, et a pu exprimer son avis et ses réactions.

Les éléments recueillis dans le cadre de cette phase de concertation sont utiles pour la rédaction du PAS mais également pour la rédaction ultérieure du DOO, du DAACL et du volet Air Energie Climat. En effet, un travail d'analyse exhaustif a été réalisé sur les différentes observations émises et sur leurs incidences sur les différents documents en cours d'élaboration.

En synthèse, les sujets suivants font l'objet de fortes attentes de la part des participants de la concertation, l'intégration de ces observations dans le document du PAS est précisée :

- **Le ménagement des ressources.** Les participants insistent pour que la Métropole Rouen Normandie adapte son développement aux ressources du territoire. Ils mettent en avant les notions « d'Eviter, Réduire, Compenser », de « sobriété foncière » et de « renaturation ».
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : cet enjeu figure dans l'axe 1 du PAS.
- **La proximité.** Les participants prônent un développement du territoire qui privilégie l'échelle de la proximité, que ce soit dans l'urbanisme, les mobilités, les services, l'agriculture, transition énergétique, etc. La notion de « ville du 1/4 d'heure » est appréciée par de nombreux participants.
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : la question de la proximité figure dans l'axe 2 du PAS et est au cœur du scénario retenu pour l'avenir du territoire.
- **L'éducation et la sensibilisation.** Les participants souhaitent que la Métropole Rouen Normandie assure et accompagne les changements de modes de vie et de mentalités nécessaires à la transition social-écologique. Des membres du Comité de suivi citoyen considèrent que la Métropole devrait associer les citoyens aux décisions.
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : l'axe 3 dans le cadre du chapitre dédié à la Métropole attractive rappelle ces nécessités d'éducation à l'environnement et de participation citoyenne. Le PAS a été conforté à la suite de ces observations.
- **L'inclusion et la solidarité.** Les participants aspirent à une Métropole Rouen Normandie inclusive et accueillante, notamment vis-à-vis des personnes en situation de handicap, des personnes vulnérables, précaires et des étrangers.
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : Les notions d'inclusivité, de solidarité ont été soulignées dans le projet de PAS à la suite de ces points d'attention relevés dans les instances de concertation.
- **Une autonomie du territoire** qui repose sur le développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire ainsi que sur son autonomie alimentaire.
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : ces points constituent des arguments déjà présents dans le PAS.
- **L'économie sociale et solidaire (ESS).** Les participants estiment que la Métropole Rouen Normandie devrait renforcer l'ESS et pleinement l'intégrer dans son développement économique.
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : le chapitre dédié à l'économie circulaire a été renforcé dans le PAS au fur et à mesure des consultations. La Métropole Rouen Normandie prévoit pour la production, de préparer le tissu économique local et notamment les grandes entreprises à un nouveau modèle économique, où la consommation de matières naturelles doit être réduite au strict minimum. Par ailleurs, la Métropole collabore avec divers acteurs locaux, tels que les universités, les écoles d'ingénieurs et les entreprises, pour encourager l'innovation dans le domaine de la valorisation des déchets, soutenir l'expérimentation et accompagner le développement de filières et solutions d'économie circulaire.
- **Le renforcement du lien social.** Les participants valorisent le renforcement du lien social au sein du territoire. La proximité, la solidarité, l'économie sociale et solidaire sont perçus comme des éléments pouvant renforcer le lien social.
 - > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : les instances de concertation ont permis par leur insistance sur ce thème de renforcer la thématique dans le PAS. Le chapitre dédié à la Métropole Solidaire et aux politiques publiques favorables aux plus fragiles décline ce besoin d'initiatives locales renforçant le lien social.
- **Le renforcement de l'Axe Seine,** en développant le transport fluvial de marchandises et de personnes ainsi que les activités de loisir et touristiques, en luttant contre les inondations, en promouvant la coopération autour de l'axe Seine. *(Voir paragraphe suivant sur la prise en compte de cette observation)*

- **La résilience aux risques.** Les participants soulignent l'importance de penser l'aménagement du territoire dans une logique de réduction de sa vulnérabilité aux risques naturels et technologiques.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : la Métropole Rouen Normandie fait des risques et de leur nécessaire gestion une des clés de lecture des potentialités d'aménagement du territoire. Il est ainsi indiqué dans le PAS la nécessité de penser un aménagement du territoire résilient, qui intègre les risques et réduisant la vulnérabilité de son territoire.
- **L'innovation et la formation.** La Métropole Rouen Normandie doit avoir la capacité de garder les jeunes sur son territoire.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : cette demande adressée lors de la concertation a conduit les élus à affirmer la nécessité de faciliter l'intégration des étudiants dans la vie métropolitaine et à viser la création d'emplois qualifiés pour que les étudiants puissent demeurer sur le territoire.

Le 06 décembre 2024 et le 27 janvier 2025, lors des comités de pilotage d'arbitrage sur le PAS, les contributions issues de la concertation grand public, du Comité de suivi de la Convention citoyenne et du CCCAT nécessitant des arbitrages ont été débattues. Certaines d'entre elles ne sont pas ou peu abordées dans le PAS :

- **Demande du CCCAT de mesures fortes de sobriété foncière telles qu'une application du Zéro artificialisation brute, un arrêt de l'urbanisation sur les zones non artificialisées.** Au stade de la rédaction du PAS, l'objectif de sobriété foncière est affirmé. La Métropole Rouen Normandie prévoit à l'horizon 2050 d'atteindre le « zéro artificialisation nette » des sols, en réduisant progressivement, le rythme de l'artificialisation des sols. Au stade de la rédaction du PAS, et dans le cadre des travaux du SCOT, il n'a pas été retenu de réaliser un moratoire sur les zones AU. Les travaux sur la trajectoire ZAN dans le cadre de l'écriture du DOO permettront de travailler sur les leviers d'actions actionnables en vue d'une sobriété foncière affirmée sur le territoire de la Métropole Rouen. Les travaux sur le zonage du PLUi (détermination des zones A Urbaniser notamment) seront réalisés en compatibilité de la trajectoire ZAN retenue et feront l'objet de concertation avec les différents acteurs du territoire.
- **Renforcer la participation citoyenne dans le domaine écologique.** Dans le cadre de la Métropole accueillante (axe 3 du PAS), la participation citoyenne est mentionnée parmi les dispositifs contribuant à la sensibilisation de la population et à l'enrichissement des projets. La Métropole met en place des dispositifs de participation citoyenne dans le cadre des projets qu'elle mène (Plan de prévention du Bruit dans l'environnement, Aménagement de sites tels que le Parc des Bruyères).
- **Faire de la Seine un axe prioritaire de transport.** La dimension liée au transport de marchandises ou touristique sur la Seine est un point qui est confirmé dans le cadre du PAS. Néanmoins, une vocation liée à du transport en commun sur la Seine ne s'avère pas adaptée pour une mobilité au quotidien car bien moins attractive que le bus (la vitesse commerciale d'un transport sur la Seine est comparativement inférieure à celle d'un bus et nécessite des moyens humains plus importants qu'un bus).